

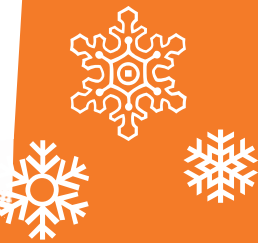


Votre commune

SAÔNE



JANVIER 2008 ■ n° 44



Les écoliers du primaire ont interprété un poème pour saluer le départ de leurs professeurs (p. 29)



Kiosque réalisé par les compagnons pour le Téléthon (p. 20)



La compagnie Ngamb'art à la fête de l'Afrique (p. 18)



Accueil des enfants à Familles Rurales (p. 21)



L'église après travaux (p. 12)



Sommaire

■ Édito	1
■ Conseils municipaux	2-5
■ Taxes	6
■ Histoire	7-8
• Choses du passé	7
• Cérémonie du 11 novembre	7
• Généalogie	8
■ Urbanisme	9-12
• Surface agricole	9
• La crèche halte-garderie	10-11
• Travaux	12
• Permis de construire	12
■ Assainissement	13-15
• Eaux usées	13
• Restructuration du réseau	13-15
■ Environnement	16-18
• L'eau que nous buvons	16
• La biodiversité	17
• La nature polluée	17
• ACCA	18
■ Action sociale	19-21
• Fête de l'Afrique	18-19
• Fleurissement	19
• Téléthon	20
• Don du sang	20
• Familles rurales	21
• SOS amitié	21
■ Culture	22-23
• Les actions culturelles à l'Outo	22
• Expositions	23
• Chef de musique	24
■ Sport et loisir	25-27
• Le dimanche à la ferme	25
• Feux d'artifice	26
• Forum des associations	27
• Brocante vide-grenier	27
• Chorale	27
■ Vie scolaire	28-29
• Goûts et saveurs à l'école maternelle	28
• École élémentaire	28
• Départs à l'école primaire	29
• La principale du collège	29
■ Échos de Saône	30-32
• Intolérable	30
• À votre service	30-31
• Concessions cimetièrre	31
• Armée nation	31
• Maison de retraite	31
• État civil	32
• Raymond Champlon	32
• Tchao	33

édito

Madame, Monsieur

Cet éditorial que j'ai l'honneur de rédiger est le dernier durant ce mandat. En effet les prochaines élections municipales se dérouleront les 9 et 16 mars prochains. Même si je n'y suis pas formellement contraint par la loi, je m'impose un devoir de réserve et je ne souhaite pas user de cette tribune pour mettre en avant les nombreuses réalisations de ce mandat. Chacun jugera le moment venu.

Je voudrais néanmoins profiter de cet édito pour remercier publiquement et sincèrement toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné et soutenu durant cette période. Je pense, en premier, évidemment aux élu(e)s qui ont fourni un travail important et remarquable et qui par leurs nombreuses remarques et suggestions ont apporté une large contribution à l'élaboration de la politique communale.

Je souhaite également associer tous les employés municipaux : secrétariat, voirie, Atsem, entretien. Leur compétence et dévouement au service de la collectivité ne sont plus à démontrer.

J'ai bien conscience que tout n'a pas été parfait durant ces sept longues années. Sachez que j'ai toujours œuvré, sans ménager mon temps, avec le souci constant de l'intérêt général.

Pour conclure, je vous souhaite chère(s) Saônois(e)s de très bonnes fêtes de fin d'année, en famille, entre amis, et une année 2008 pleine de réussite et de bonheur.

Bernard Guyon

« L'homme le plus heureux
est celui qui fait le bonheur
d'un plus grand nombre »

Diderot

SÉANCE DU 20 JUIN 2007

Gymnase

Le cabinet Ferrini-Arnoult a exposé l'avant-projet sommaire de la réhabilitation et de l'extension du gymnase. Cette opération est prévue en trois phases :

- Construction de salles (judo-gym), vestiaires foot 676 500 € HT
- Ensemble vestiaires attenant à la grande salle, salle de convivialité 371 850 € HT
- Démolition de la grande salle et reconstruction sur une surface de 44 x 25 avec gradins (150 places) 1 012 450 € HT

Ce projet demande à être encore affiné. Il est jugé, dans son ensemble, cohérent par les élus.

Zone d'aménagement concerté

Le maire est autorisé à lancer la consultation pour le choix d'un opérateur chargé de l'aménagement de la ZAC, à saisir le juge des expropriations sur trois parcelles, suite à l'exercice du droit de préemption.

Crèche halte-garderie

Le Syndicat du Plateau reversera à la commune 29 384 € sur fonds avancés qui lui reversera le montant d'une subvention versée d'un montant de 6 138 €. Une délégation du service public est nécessaire pour le fonctionnement de la structure (recrutement, salaires).

ANIMATION

Subvention

Une subvention de 100 € est accordée à l'association « La Virade de l'Espoir » (lutte contre la mucoviscidose).

AFFAIRES SOCIALES

Ecole primaire

239 élèves sont inscrits, à ce jour, dans 9 classes. Le seuil d'ouverture s'établit à 244. Le directeur et une adjointe prennent leur retraite.

Ludothèque

Le budget prévisionnel de « La Toupie » se monte à 12 530 € dont une subvention de 11 039 € de la commune.

Contrat territorial jeunesse

Le Conseil général mettra à la disposition des communes de Gennes, Mamirolle, Saône, un animateur-jeunes. Proposition acceptée.

Relais Familles / Assistantes maternelles

Un relais provisoire était créé à Mamirolle en 2004. Il a été transféré dans des locaux mis à disposition par la commune de Saône depuis le 01/05/2005. Une nouvelle convention de prestations de services pour la gestion du

relais familles / assistantes maternelles a été élaborée. Les termes ont été approuvés.

Subvention

Une subvention qui ne dépassera pas 125 764 € est votée pour les actions du contrat CAF correspondant au remboursement de l'association Familles rurales pour l'année 2007.

Travaux forestiers

A la demande du Syndicat mixte de l'aérodrome, des dégagements devront être entrepris pour des raisons sécuritaires sur des parcelles communales situées aux lieux-dits Petit Frêne, Vaivre, Chailloux, Pré Paris. 3 abstentions.

Parking de la Gare

Une convention relative au financement de la rénovation de l'éclairage du parking de la Gare entre le délégué TER de Franche-Comté et la commune. La SNCF accorde une subvention de 10 000 € HT. Elle sera associée à la visite des travaux.



Divers

Huit jeunes Saônois ont été retenus pour des petits travaux durant le mois de juillet, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h. Ils seront rétribués en bons d'achat à effectuer chez des commerçants locaux.

SÉANCE DU 29 AOÛT 2007

Piste cyclable

Elle doit relier le quartier de la gare au centre-bourg. J.C. ROY vice-président CAGB, C. MOYSE technicien ont présenté le projet. La piste se présente sous l'aspect « bande matérialisée » et piste. Des acquisitions foncières sont nécessaires. Coût global : 210 600 € HT dont 10 % à la charge de la commune après déduction des subventions, appel d'offre septembre 07, fin des travaux dernier trimestre 08.

Tennis couverts

Les élus, par 12 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions, s'opposent à la construction des tennis couverts à proximité de l'Espace du Marais. Une autre implantation est à proposer.

Achats de terrains

Le conseil municipal est favorable à l'achat de la parcelle AD 78 sur laquelle est édifié un bâtiment. Coût : 20 000 €. Le locataire devra être relogé ou indemnisé. La parcelle AD 83 Chaseau Grillot sera acquise (25 200 €).

Déclaration d'utilité publique

Le maire est autorisé à lancer cette procédure sur les parcelles AC 1-2-8 « Devant la Cure ».

Zone d'aménagement concerté

Le juge d'expropriation a été saisi afin de fixer le prix des terrains. L'appel d'offre pour le choix de l'opérateur a été lancé, le dossier de finalisation est arrêté au 8/9/07. Il sera adressé à partir du 21/09/07 aux postulants et devrait être rendu pour le 12/11/07. Une commission municipale procédera au choix de l'opérateur.

Dimanche à la ferme

La commune a versé une subvention de 150 €.

Ronde de l'Espoir

La commune s'associe à cette manifestation et verse une subvention de 100 €.

Cinéma

La commission souhaite garder le 2^e mercredi de chaque mois pour les représentations.

Concert de l'orchestre de Besançon

Il sera donné le 08/06/08 à l'Espace du Marais. A la charge de la commune : 2 000 €.

AFFAIRES SOCIALES

Une nouvelle convention doit être signée avec Familles Rurales.

ENVIRONNEMENT

Eclairage public

5 candélabres seront installés avenue de la Gare, coût : 8 580 € HT. L'enfouissement des réseaux secs et la mise en place de l'éclairage public sont programmés impasse du Chateau et rue des Champs. Cette opération supprimera des lignes aériennes (66 m haute tension et 410 m basse tension). L'aide du Syded est sollicitée.

Le transformateur rue de la Poste et 11 poteaux béton seront déposés.

Travaux forestiers

La commune recevra 42,40 € de EDF qui opère des travaux d'élagage de lignes.

URBANISME

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et des services d'assainissement

Les rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable, de la collecte, du transport, du traitement des eaux usées sont présentés et acceptés à l'unanimité.

Mission de maîtrise d'œuvre

Un nouvel appel d'offres de maîtrise d'œuvre relatif au

centre-bourg, concernant la totalité du périmètre, soumis à travaux, sera lancé.

Un avenant sera ajouté au contrat passé avec le cabinet BEJ pour les travaux de voirie rue du Chenau Blond.

Convention avec la DDE

Une réforme des permis de construire entrera en vigueur le 1/10/07. Une nouvelle convention de mise à disposition des services de la DDE au profit de la commune sera signée.

Déclaration d'intérêt général

A la suite des travaux d'assainissement réalisés sur le ruisseau servant d'exutoire à la Fontaine du Bas, une déclaration d'intérêt général et d'autorisation a été prise par arrêté du préfet.

Contrat d'affermage

Ce document est en cours de négociation avec les candidats.

Acquisition rue de l'Etoile

La commune acquerra un terrain, propriété de M. Michel rue de l'Etoile. Après déconstruction d'un hangar en bois, une opération sécuritaire, à l'angle de la rue du Bouleau, sera réalisée.

Sécurité école

M. Billamboz « Monsieur Sécurité » a présenté un rapport dans lequel il préconise quelques améliorations d'ordre sécuritaire à apporter dans le périmètre de l'école rue de la Mairie. Il souhaiterait que les prescriptions du code de la route soient mieux respectées par des automobilistes qui accompagnent leurs enfants au groupe scolaire.

PATRIMOINE

Gymnase

Les élus (8 voix pour, 7 contre, 1 abstention) acceptent la réhabilitation du gymnase (1^{ère} et 2^{ème} tranche). Les travaux sont estimés à 1 048 350 € HT. Des demandes de subvention seront établies.

Jeu

Le parc des loupiots s'enrichira d'un nouveau jeu. Coût : 17 818 € TTC. Le Conseil général, la CAF apportent une aide financière.

DIVERS

Décision budgétaire modificative (DBM)

Une DBM budgétaire est nécessaire sur le budget principal pour permettre le transfert des subventions d'étude de la crèche au syndicat du plateau (6 138 €), sur le budget Forêt pour augmenter les crédits relatifs aux frais de gardiennage (500 €).

Saône votre commune

Le numéro d'été sera imprimé et diffusé dès que le « bon à tirer » sera signé par le directeur de la publication.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2007

Tennis couverts

Le maire lit le courrier des clubs de tennis impliqués dans ce projet, présente plusieurs propositions et donne la parole aux élus. Plusieurs solutions sont à l'étude.

Zone d'aménagement concerté

Une commission composée de B. GUYON, J. DUBOIS, L. RICHARD, P. LANTUEJOL, D. FABREGUES, D. BILLAMBOZ, A. VIENNET, C. PRAOM est mise en place.

ANIMATION

Urfol

Les séances de cinéma sont reconduites, par convention, jusqu'en juin 2008. Coût : 1915 €. Elles se dérouleront le 2^e mercredi de chaque mois.

Concert

Donné par l'orchestre de Besançon, il se déroulera le 7 juin 2008. Prix des places : 10 € (plein tarif) ; 5 € (tarif réduit).

Théâtre

La représentation de la troupe « Le Caméléon » n'a pas eu le succès escompté (35 spectateurs). La commission réfléchit quant au maintien de cette activité culturelle.

PATRIMOINE

Fleurissement

La commune a participé à 3 concours :

CAGB	3 prix (rocaille, église, rond-point à l'entrée du village)
Villes et villages fleuris (Région)	Un bon de 250 €
Département	Une fleur (maintien)



AFFAIRES SOCIALES

Bibliothèque

Après la fermeture de la librairie locale, le comité de lecture a contacté trois fournisseurs bisontins pour l'achat de livres. La librairie Camponovo a été retenue.

Véhicule

Le contrat de location aux associations est modifié : l'entretien est pris en charge par la commune.

COMMERCE – ENVIRONNEMENT

Vente de bois

Elle a produit une somme de 86 400 €.

Affouage

Le volume de bois est estimé à 3 000 stères.

Il a été proposé en réunion avec l'ONF de vendre 1 300 stères à un professionnel. Les 1 700 autres stères seront redistribués en lots aux affouagistes au prix unitaire de 55 € (contre : 2).

DIVERS

Le repas des anciens aura lieu le 12 janvier 2008.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2007

CONTRAT D'AFFERMAGE

La délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif (collecte des eaux pluviales et usées) a été confiée pour une durée de 10 ans à la Société de Distribution Gaz & Eaux.

- Création d'une part fixe 4 €

- Variable 0,096 € / m³

L'assistance conseil a été assurée par Olivier BOISSON ingénieur à la DDAF. Unanimité. Un règlement sera adressé à tous les abonnés.

ANIMATIONS

Téléthon

La participation des compagnons du devoir qui réalisent une œuvre, s'accompagne d'une facture de 2800 €. Des élus s'étonnent de ce montant. Il est demandé de faire le maximum pour revenir à la somme initiale ou d'abandonner le projet.

AFFAIRES SOCIALES

Contrat enfance-jeunesse

Il concerne les diverses activités proposées par le périscolaire, l'Amicale (camp ados). La Caisse d'Allocations Familiales accorde une subvention dont le montant sur les 4 prochaines années est revu à la baisse de 14 365 €. La dépense totale s'élève, à ce jour, à 127 927 € / an alimentée par la commune (46 %), la CAF (54 %). La commune, compte tenu de ce désengagement partiel de la CAF, s'autorise à modifier le programme des activités.

Contrat territorial jeunesse

Le Conseil général a proposé aux communes de Gennes,

Mamirolle et Saône de mettre en place un animateur qui développerait des activités dans les 3 collectivités ainsi qu'au collège. La dépense est évaluée à 23 500 € / an dont 15 400 € à la charge des communes qui devront signer un contrat de 3 ans.

Un accord de principe est donné sous réserve de la participation des deux autres communes.

Repas des anciens

Il se déroulera le 12 janvier. La commune signera une convention avec le collège qui assure les repas.

Art sur un plateau

Cette manifestation a accueilli 265 visiteurs. La dépense s'élève à 2 409 €. Le bilan est très positif.



Ce chapeau de Louise FAINDT me tente beaucoup

Crèche

Le syndicat du plateau a ratifié le document qui institue la délégation de service public. Le cahier des charges relatif au mode de fonctionnement de l'établissement a été adressé à plusieurs candidats. Le choix s'exprimera en mars 2008. L'ouverture de la crèche halte-garderie est prévue en septembre 2008.



ENVIRONNEMENT

Vente des bois 2008

Un programme a été établi par la commune et l'ONF sur les parcelles 22, 32, 38, 39 et 47.

Affouages

A ce jour, 158 affouagistes sont inscrits. Le tirage des lots est prévu fin décembre.

Forêt

L'adjoint responsable informe qu'il a rencontré l'ONF pour divers aménagements en forêt (pose de barrières, espace détente). La commission examinera ces projets.

Travaux du centre bourg

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs prévus à partir du 12 novembre sont retardés pour des raisons administratives.

Réhabilitation de terrain

La parcelle communale située en bordure de la RD410, louée à des entreprises, sera mise provisoirement à la disposition du SYBERT via la CAGB et rétrocédée à la commune après travaux.

URBANISME

Assainissement

La 2^e phase 1^{re} tranche a été attribuée à l'entreprise groupée Climent/Bonnefoy pour un montant de 604 395 € HT.

Conventions de passage

L'une sera signée entre la commune et la société Finestrat qui pourra édifier sur une parcelle communale des installations propres à recueillir les eaux pluviales du secteur (Coopadou et Sté Finestrat).

L'autre concerne le passage de lignes électriques par EDF sur les parcelles communales pour alimenter la halte-garderie.

Voirie

Les travaux de jonction rue de la Poste / rue de la Glacière ont été attribués à l'entreprise Bonnefoy (216 500 € HT).

Lotissement des Pommiers

Deux préalables à son transfert dans le domaine public : la pose des panneaux de circulation et les résultats du passage de la caméra dans le réseau par la société Gaz & Eaux.

PATRIMOINE

Fleurissement

La commune s'est vu décerner un chèque de 150 € de la Région, un bon d'achat de 250 € par le département et 3 prix d'honneur par la CAGB.

Illuminations

Le jury passera à partir de la semaine 51 dans les différents quartiers.

Dénomination

La voie donnant accès à la halte-garderie sera dénommée « rue des Loupiots ».

Tennis couverts – zone sportive

Le cabinet Ferrini a été retenu pour l'étude de faisabilité. Coût : 7500 €. Des subventions seront sollicitées.

QUESTIONS DIVERSES

Plan de prévention des risques technologiques

Une enquête sera ouverte en mairie concernant les installations de la société française pipe-line du Jura à Gennes.

Le bâti / Nombre d'articles : 1 150

Tranches de cotisations en €	Nombre de rôles	Montant des cotisations perçues par		
		La commune	Le département	La région
Sans cote	255	0	0	0
De 1 à 11	0	0	0	0
De 12 à 149	13	520	387	152
De 150 à 449	151	22785	19464	7559
De 450 à 749	442	112281	97385	37850
De 750 à 1524	235	91104	79039	30713
> 1524	54	107396	91280	35463
	1150	334086	287555	111737

Total général : 334 086 + 287 555 + 111 737 = 633 370 € soit 208 €/habitant

Le non bâti / Nombre d'articles : 1 150

Tranches de cotisations en €	Nombre de rôles	Montant des cotisations perçues par		
		La commune	Le département	La région
Sans cote	663	0	0	0
De 1 à 11	229	603	221	118
De 12 à 74	186	2622	536	32
De 75 à 299	52	3998	322	198
De 300 à 749	14	3211	367	223
> 750	6	4980	904	549
	1150	15414	2350	1412

Frais de gestion :

- Sur bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères..... 58 678 €
 - Sur le non bâti..... 2 28 €
- Total...60 964 €

Total : 15 414 + 2 350 + 1 403 + 60 964 = 80 131 soit 26 €/habitant.

Récapitulatif

	Commune	Intercommunalité CAGB	Département	Région	Total
TH	308817		298434		607251
Le bâti	334086		287555	111726	733367
Le non bâti	15414		235	1412	19176
Taxe professionnelle		469181	283643	113288	866112
Total	658317	469181	871982	226426	2225906

Nombre de locaux imposés : 1239

Tranches de cotisations en €	Nombre de rôles	Pourcentage	Montant des cotisations reçues par	
			La commune	Le département
De 0 à 11	123	9,83	9	
De 12 à 99	23	1,86	651	663
De 100 à 199	17	1,37	1308	1255
De 200 à 299	79	6,38	10187	9603
De 300 à 399	149	12,03	26095	24780
De 400 à 499	208	16,79	45709	43796
De 500 à 599	193	15,58	51554	49804
De 600 à 699	148	11,95	46564	45170
De 700 à 799	132	10,65	47699	46300
De 800 à 899	75	6,05	30486	29648
De 900 à 999	45	3,63	20476	19934
> 1 000	47	3,78	28079	27481
	1239	100,00	308817	298434

Frais et prélèvements encaissés par l'Etat : 29 081 €

NB : 23 contribuables paient 651 € de taxe d'habitation à la commune et 663 € au département

Montant total : 308 817 + 298 434 + 29 081 = 636 332 soit 209 €/habitant

Choses du passé

15 décembre 1853 - Aide aux indigents

Le maire a exposé que le gouvernement avait affecté un crédit de quatre millions à répartir entre les communes qui en auront le plus besoin pour trouver du travail aux indigents. La commune de Saône, malgré les dépenses considérables qu'elle vient de faire dans les bâtiments et pour les réparations de l'église doit, à cause du nombre considérable d'indigents qui s'y trouvent, s'associer à cette généreuse pensée du gouvernement.

Le travail qui paraît réunir les plus grands avantages est celui de la réparation du lavoir romain à travers le marais. Il n'exige aucune connaissance spéciale, l'on peut y employer utilement tous les indigents valides. Cette voie de communication pour les habitants du Petit

Saône en leur procurant une route plus courte pour se rendre à Besançon et à La Vèze et enfin, ce travail concourra avec celui du Creux sous Roche dont il était la corrélation obligé à l'assainissement du marais de Saône.

En conséquence, il propose de voter une somme de deux mille cinq cents francs pour être affectée à cet objet, comptant que le gouvernement tenant compte du sacrifice énorme que la commune s'impose lui viendra en aide et permettra ainsi de compléter et d'améliorer une voie utile et l'assainissement du marais.

23 juillet 1854 - Construction d'un ponceau sur la voie romaine

Le maire a déposé un projet de travaux à réaliser dans la commune pour la construction d'un ponceau et la rectification du chemin dit « la voie romaine » à travers le marais dressé par M. Joliot agent voyer le 4 de ce mois. Examen de ce projet fait d'un montant de

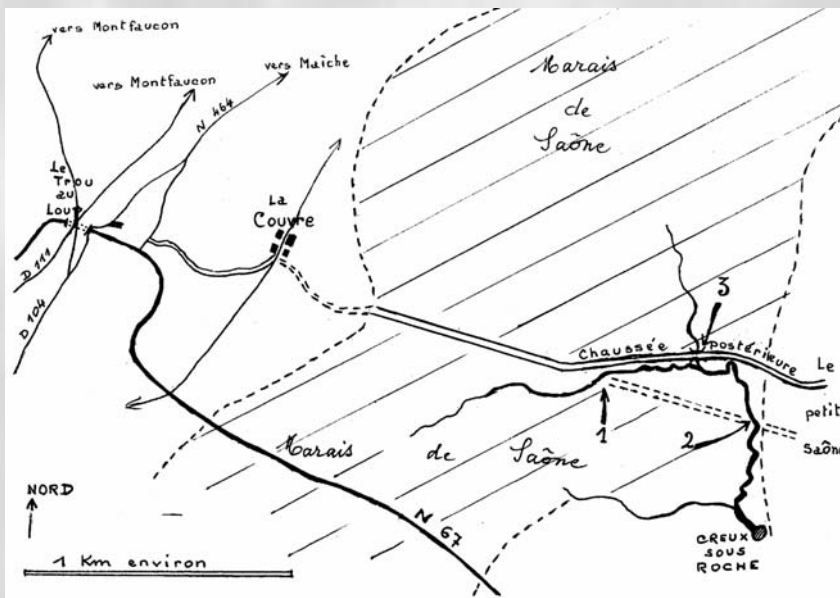
1 900 F. La commission vote l'exécution et ouvre, à cet effet, les crédits pris sur les fonds libres de la commune en visant toutefois la clause particulière du devis qui laisse aux pres-tataires la faculté de se libérer de leur tâche les bois bruts en déduction du compte de l'entrepreneur.

1855

Le 13 mai, vu le projet des travaux à faire pour la construction d'un ponceau et la réparation du chemin dit de la voie romaine à travers le marais de Saône, vu la délibération du 23 juillet 1854 qui autorise à mettre en adjudication cette rectification. Considérant que cette rectification n'a pas été votée par la commission que dans la prévision que la commune serait autorisée à mettre en vente une coupe extraordinaire de bois son quart de réserve, qu'il y a tout lieu de croire que cette autorisation ne sera pas accordée puisque l'administration forestière a donné son avis contraire. Considérant que la situation financière de la commune ne permet pas de faire de nouvelles dépenses avant d'avoir créé des ressources pour les payer et que, d'ailleurs, cette rectification ne présente aucun motif d'urgence, attendu que le chemin dont il s'agit n'est pas terminé sur toute la longueur.

Par ces motifs, la commission est d'avis que l'adjudication de cette rectification soit ajournée jusqu'à ce que les ressources financières de la commune permettent de l'entreprendre. Vu l'état dû aux agents voyers pour la rédaction d'un projet de construction d'un ponceau et la rectification d'une poutre du chemin vicinal dit la voie romaine rédigé par l'agent voyer Joliot, vote la somme de trente huit francs cinq centimes, montant de l'état présenté visé par l'agent voyer chef.

N d R : Vraisemblablement la voie romaine franchissait le vallon sur un pont de pierre ou de bois ou sur une levée entre 1 et 2.



Cérémonie du 11 novembre

Malgré le froid et une pluie fine, la cérémonie du souvenir s'est déroulée devant une forte assistance, en présence d'élus, de la batterie fanfare, du corps des sapeurs-pompiers, d'un détachement du 7^e bataillon du Train. Le maire Bernard GUYON a prononcé une allocution au cours de laquelle il a rendu hommage à tous ceux qui participèrent à ce conflit qui engendra des millions de morts, de blessés, mutilés, et lancé un vibrant appel à la paix entre les peuples. Antoine, Esteban, François, Thibaut, des écoliers, ont lu le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Le colonel COLLOMBON, chef de corps, a décoré trois anciens combattants : Jules BELIN, croix du combattant volontaire de la guerre 39/45 ; Jean-Claude

BOMPY, médaille commémorative avec barrette Algérie ; Mario DUCCESCHI, croix du combattant volontaire avec barrette Afrique du Nord. Un long cortège avec en tête la batterie-fanfare s'est dirigé vers la salle Joseph Guinemand où la commune offrait le vin d'honneur traditionnel. Un banquet fraternel à l'Espace du Marais a réuni 150 personnes du village et des alentours. Maurice BLANC, le doyen des anciens combattants, 86 ans, participait à ces agapes. Les convives apprécièrent l'excellent repas préparé par le traiteur qui, divine surprise, offrit aux commensaux une magnifique pièce montée décorée qui flatta les palais. Les musiciens entraînent les danseurs ravis dans des valse, jvas, tangos du temps jadis.



A la recherche de nos racines

Le Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté avait retenu, les 3 et 4 novembre, notre village, pour la 5^e édition des journées généalogiques.

L'association type loi 1901 est forte de plus de 1300 adhérents répartis en 8 sections régionales. Elle compte des adhérents parisiens, allemands, canadiens, australiens.

Un énorme travail en amont avait été réalisé avec recherche des ascendants d'anciennes familles de Saône, les Toitot, Tisserand, Maire, Robert, Blanc, Carry, Jeannot...

Les tableaux généalogiques s'étaient étalés sur une surface impressionnante. Des cartes postales remémoraient le passé du village. Sur l'une d'elles on pouvait lire « Nous avons cantonné à Saône, un pays de sauvages ». Sans commentaires.

Des familles avaient mis à disposition des photos prises à l'occasion de faits marquants (mariage, période militaire, réunions de conscrits, de pompiers, de musiciens...).

Les clichés, pris à l'école, au cours des années depuis 1920, remettaient des noms sur des visages disparus, oubliés, et rappelaient aux sexagénaires et septuagénaires les excellents moments passés avec leur instituteur qui les préparait au certificat d'études.

Le correspondant local de l'Est Républicain avait sorti de ses archives de nombreux articles qui avaient trait à des portraits, des faits marquants (la naissance de l'aérodrome, la disparition de la fromagerie, de la scierie, les travaux à l'église...), des anecdotes placées sous le signe de l'humour. Des tableaux consacrés à des Comtois célèbres retraçaient la vie, l'œuvre de Louis Pergaud, Victor Hugo, Courbet, Jeanne-Antide Thouret, Proudhon...

Cinq ordinateurs qui ne cessèrent de fonctionner durant les deux jours donnaient la possibilité de consulter 1 100 000 actes de naissances, mariages, décès sur toute la Franche-Comté, répertoriés dans un fichier informatique. Bien des ancêtres recherchés ont ainsi pu être retrouvés. Cette découverte procurait, au vu des visages radieux, un immense bonheur.

Des planches illustrées expliquaient la fabrication des bateaux à partir de l'abattage des bois de nos forêts jurassiennes, du martelage de bois propre à la construction des vaisseaux, frégates et bâtiments de guerre de la marine royale. Les arbres parvenaient aux lieux de fabrication grâce au flottage sur la Loue, le Doubs, la Saône.

L'historique du chemin de fer, de Besançon - Le Locle, tenait une place importante. Nous avons appris que le premier chef de gare à Saône, Camille Barbier, fut nommé en 1886. Ces deux journées ont connu un succès populaire incontestable. Des visiteurs, informés par les médias régionaux venaient de Suisse, de Haute-Saône, de Côte d'Or, de Paris... Nombre d'anciens Saônois ont retrouvé le village où enfants ils naquirent et vécurent. Les arbres généalogiques présentés furent retenus par les familles. Beaucoup seront dupliqués. Cette manifestation a provoqué des retrouvailles entre personnes qui ne s'étaient pas vues depuis des décennies alors qu'elles figuraient, côte à côte, sur des clichés pris à l'école. Ce fut aussi occasion exceptionnelle de montrer combien on était attaché à son village de naissance ou



d'adoption, à ses ancêtres, d'évoquer de lointains souvenirs ayant trait à la famille, aux amis vivants ou disparus.

Le public s'est montré extrêmement satisfait de ce voyage dans le passé. Il a aussi beaucoup appris sur notre cité grâce aux textes, photographies, plans... et lors des conférences tenues par Joseph Pinard, agrégé de l'Université, ancien député, sur le sujet « Les manuscrits de fils paysans de Chappelle-des-Buis et Fontain racontant leur vie à l'époque romantique » et Jean-Claude Charnoz sur « Les voituriers de marine, la construction des navires sous la Royauté ».

Lors du vin d'honneur servi samedi soir, la présidente Françoise Gallion a remis à Bernard Guyon, Jacques Dubois, leur arbre généalogique. Ils ont fait ainsi connaissance avec leurs aïeux qui vivaient au siècle de Louis XIV.

Des personnes en vacances ont demandé que ces deux journées soient à nouveau programmées. Ce n'est malheureusement pas possible tant les animateurs du Centre d'Entraide Généalogique sont sollicités par les communes. Saône, il faut le savoir, a obtenu une faveur.

Que l'équipe de Françoise Gallion présidente régionale, Roger Chipaux, président de la section bisontine, soit vivement remerciée d'avoir, grâce à un travail en tous points remarquable, permis de vivre un week-end aussi riche et plein de découvertes. Et compliments à Claude Coulet pour sa véritable œuvre d'art sur laquelle figurent 5 500 personnes.

J. Dubois

Evolution de la SAU et des exploitations agricoles

Secteur Besançon Sud - Plateau Saône (Sources RGA - CA 25)

Commune	Surface totale en ha	SAU en ha	% de SAU	Surface forêts	% forêts	SAU en 1979	SAU en 2000	% évolution	Exploit. 1979	Exploit. 2000	% évolution	Exploit. 2006	% évolution
ARGUEL	498	222	44.6	140.4	28.2	123	165	25.45	6	5	-16.7	2	-60.0
BOUCLANS	326	146	44.8	147.0	45.1	178	218	18.35	20	14	-30.0	12	-14.3
BUSY	520	256	49.2	171.1	32.9	338	271	-24.72	12	5	58.3	3	-40.0
CHAMPLIVE	820	304	37.1	434.0	52.9	241	249	3.21	6	2	-66.7	3	+50.0
CHEVILLOTTE	768	261	34.0	0.0	0.0	325	318	2.20	8	5	-37.5	2	-60.0
DAMMARTIN LES TEMPLIERS	991	439	44.3	466.0	47.0	545	447	-21.92	13	7	-46.2	5	-28.6
FONTAIN	1627	914	56.2	472.6	29.0	1075	969	-10.94	36	14	-61.1	12	-14.3
GENNES	718	250	34.8	370.0	51.5	315	326	3.37	9	7	-22.2	5	-28.6
GLAMONDANS	976	475	48.7	426.0	43.6	478	376	-27.13	13	3	-76.9	4	33.3
GONSANS	1729	767	44.4	705.0	40.8	697	706	1.27	13	7	-46.2	10	42.9
GRATTERIS	297	125	42.1	126.0	42.4	211	182	-15.93	6	6	0.0	2	-66.7
LARNOD	405	188	46.4	120.2	29.7	205	211	2.84	6	4	-33.3	2	-50.0
MAMIROLLE	1149	436	37.9	475.8	41.4	275	247	-11.34	16	7	-56.3	2	-71.4
MONTFAUCON	725	125	17.2	324.1	44.7	216	95	-127.37	11	3	-72.7	2	-33.3
MORRE	527	119	22.6	66.2	12.6	188	239	21.34	11	8	-27.3	3	-62.5
NAISEY LES GRANGES	2513	1170	46.6	1127.0	44.8	1170	1144	-2.27	20	13	-35.0	13	0.0
NANCRAY	1648	757	45.9	740.2	44.9	806	707	-14.00	24	13	-45.8	8	-38.5
OSSE	821	400	48.7	357.0	43.5	361	404	10.64	11	7	-36.4	5	-28.6
PUGEY	732	298	40.7	296.9	40.6	455	433	-5.08	8	7	-12.5	4	-42.9
SAONE	2055	861	41.9	733.7	35.7	818	807	-1.36	18	10	-44.4	5	-50.0
LA VEZE	527	193	36.6	228.8	43.4	389	203	-91.63	16	6	-62.5	4	-33.3
VAUCHAMPS	294	178	60.5	77.0	26.2	308	242	-27.27	9	4	-55.6	5	25.0
VORGES LES PINS	476	156	32.8	204.0	42.9	142	126	-12.70	9	4	-55.6	2	-50.0

La Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) représente 43 % de la surface totale du territoire ; ce pourcentage est de 46 % au niveau départemental. Entre 1979 et 2000, la S.A.U. des exploitations a diminué d'environ 8,5 % dans le territoire étudié, ce qui est plus important que la diminution observée au niveau départemental (5,5 %). Si l'on poursuit en projection cette tendance sur les dix prochaines années, environ 300 ha devraient sortir de la S.A.U. des exploitations. Cette baisse est modérée par rapport aux données observées dans d'autres zones péri-urbaines : -12 % sur l'agglomération de Besançon et -23 % dans l'agglomération de Montbéliard. Elle correspond à une période de forte mobilisation du foncier sur le secteur : Mamirolle : 200 ha, Saône : 100 ha.

c'est vite dit...

Une poutre de 3 m de portée capable de supporter 20 tonnes pèse 60 kg en résineux, 80 kg en acier, 300 kg en béton armé. Depuis 30 ans, la déforestation a touché 14 % de la forêt amazonienne brésilienne, une superficie supérieure à la France.

Quelle que soit son essence, 1 m³ de bois stocke 1 tonne de gaz

carbonique. Une fois coupé, il continue à piéger le CO². Ainsi, l'utilisation du bois, dans la construction, participe à l'effet de serre. En France, 4 % des maisons sont à ossature bois, 98 % en Amérique du Nord.

Une bonne nouvelle, la déforestation s'arrêtera en 2050... lorsqu'il n'y aura plus de

forêt. Ce message alarmiste fait écho à l'amalgame entre la régression des forêts en zone tropicale et la réalité forestière en Europe. Il pousse chaque année en France une surface de forêt équivalente à 50 000 terrains de football. Si la gestion durable de la forêt n'est pas un rêve, elle doit cependant devenir une réalité mondiale.

On a posé la première pierre de la crèche halte-garderie

La cérémonie s'est déroulée vendredi 6 juillet 2007 en présence de nombreuses personnalités, député, président du Conseil général, président de la CAGB, élus du plateau, représentant de la Caisse l'Allocations familiales, de l'association « Les loustiques du marais ».



Le maire, Bernard Guyon, a accueilli ses invités par des paroles très aimables et a ajouté : « Je suis heureux de cette pose symbolique qui constitue la première étape d'un dossier important. Cet investissement intercommunal figurait à notre programme électoral

2001. Je suis très attaché à l'intercommunalité et ne peux être que satisfait de cet aboutissement. »

Jean-Paul Dillschneider, maire de Fontain, président du Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau s'est réjoui « du résultat d'un long travail et a salué la volonté de son collègue de Saône qui a su porter la bonne parole. Il s'agit du premier grand projet intercommunal sur le plateau. Cette maison de l'enfance pourra accueillir 12 bambins en halte-garderie et 8 en crèche. »

M. Bouquet, de la Caisse d'Allocations Familiales a salué la volonté positive du Syndicat pour cette opération, soutenue par le Conseil général et boostée par l'association « Les loustiques du marais ». Il est prévu que les frais d'accueil des enfants seront proportionnels aux revenus des parents.

Jean-Louis Fousseret, président de la CAGB, s'est exprimé ainsi : « Il s'agit de la première crèche qui va s'ouvrir sur l'agglomération grâce à une collaboration de communes. Nous devons, dans le cadre de l'intercommunalité, travailler dans le domaine de l'économie, du social. Le même objectif nous guide. Cette première étape se veut courageuse. Les

jeunes doivent apprendre à vivre en société. Ils disposeront d'un établissement moderne et performant. »

Claude Jeannerot, président du Conseil général : « Voit le plateau comme un territoire en mouvement dans le domaine du sport, de la culture, de l'économie. Il manquait une structure d'accueil de l'enfance. Le Conseil général, de manière emblématique, s'engage pour accompagner financièrement les communes. La solidarité nationale doit faire face aux besoins. »

Jacques Groperrin, député, a estimé que les maires ont agi dans le sens de l'intercommunalité.

Le président du syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau a fourni quelques chiffres relatifs à cet investissement.

Coût total HT : 800 153 €
Terrain (acheté à la commune) : 40 000 €
Équipement intérieur : 90 000 €

Aides :

Conseil général 272 944 €
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 2 32 472 €
La CAF accorde un prêt à taux zéro d'un montant de 86 945 €.

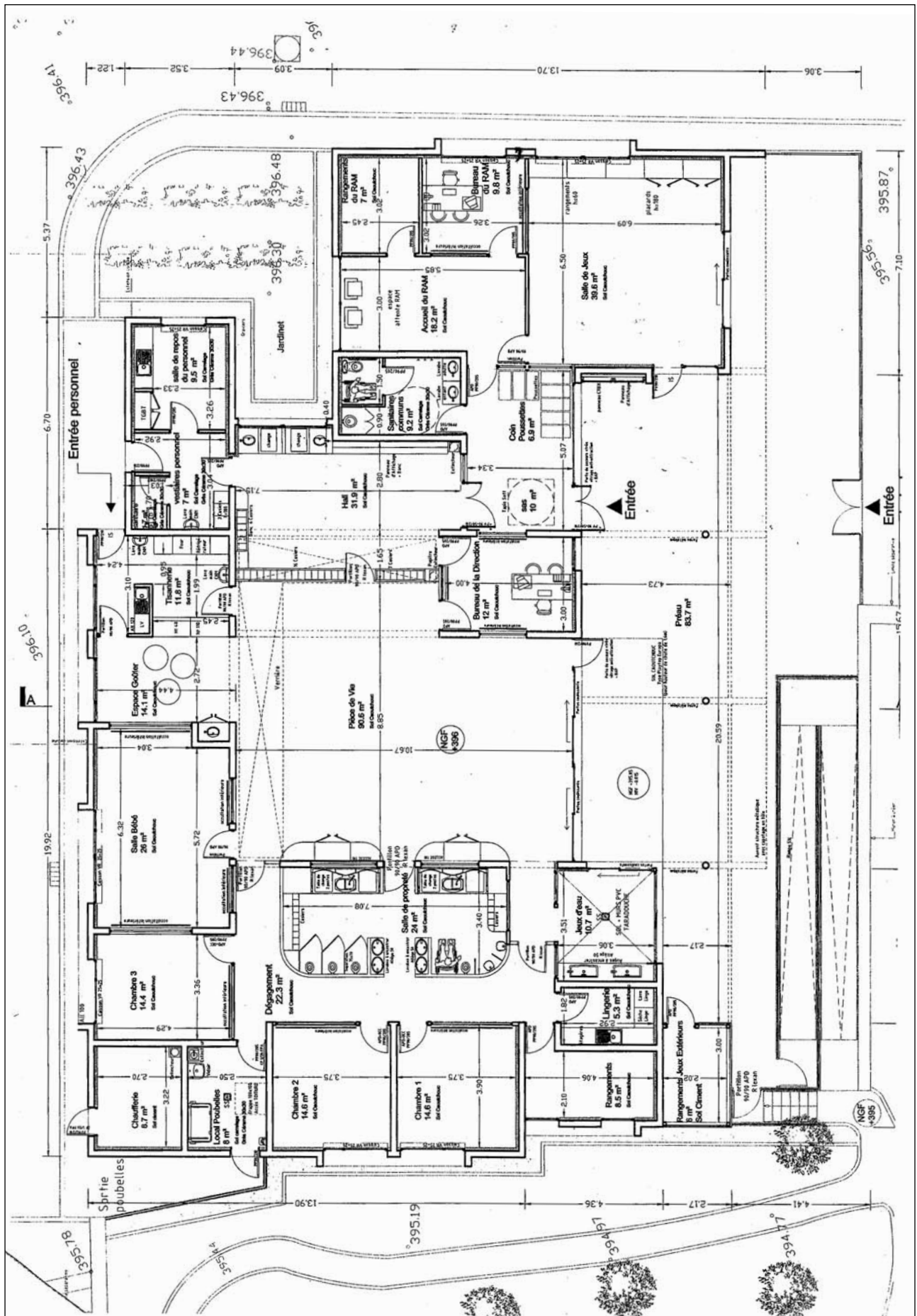
Le budget prévisionnel de fonctionnement est évalué à 241 536 €.

86 802 €, compte tenu de l'aide du Conseil général, seront à la charge du Syndicat intercommunal et de la Caisse d'Allocations Familiales.

A noter que la commune a acquis un terrain contigu pour une somme de 66 008 € dont 1 375 € de frais.

Jean-Michel Cayuela, maire de Morre, Louis Richard, adjoint au maire, sont responsables du chantier qui s'est ouvert.





Les travaux dans les rues de Saône



1 Lotissement

Le lotissement privé « Les vergers de Chateau Grillot » (nom du lieu-dit) compte 16 parcelles. Il est en voie de finition. Bienvenue à tous ces nouveaux Saônois. Ce lotissement sera desservi par la rue des Pommiers prolongée.

2 L'impasse du Chateau

L'impasse du Chateau défoncée à la suite de travaux d'adduction d'eau, remplacement de vieilles conduites par le syndicat des Eaux de la Haute Loue, a été remise en état, la chaussée enrobée, l'éclairage changé.

3 La rue du Colombier

La rue du Colombier débouche maintenant sur la rue des Champs. Un trottoir a été créé et cette voie possède un nouveau revêtement, un éclairage repensé.

4 La rue du Bouleau

La rue du Bouleau a changé complètement de physionomie, chaussée enrobée, éclairage neuf.

5 Le parking de la gare

Abribus, boîte aux lettres, garage à vélos.



6 L'église



DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Bidalot Jérôme Chateau Grillot	construction neuve
Jeannot Aline Chasot Grillot	modification et Vélux
Séridah Salim Chasot Grillot	modification
SCI la Grange Fauconnière	régularisation (chenil de 8 box), extension
Richard Stéphane & Mainier Maryse Chasot Grillot	modification (fenêtre, teinte de crépi)
Perretant Marcel 6 rue du Petit Frêne	logement, véranda, abri
Nicolas Michel 2 rue de la Messarde	extension
Dancy Yves 11 rue de la Corvée	garage
Maisons Contoz rue de la Messarde	5 maisons
Maisons Contoz rue de la Fontaine	modifications et parkings
M. Poncet & Mlle Grangeot Chateau Grillot	construction neuve
Vouillot Sandra & Gerbier Damien Chateau Grillot	construction neuve
Schott Daniel Chateau Grillot	construction neuve
Jeunet-Mancy Michel 9 place Jean Moulin	extension du cabinet médical
Pagot-Caput SA 24 rue du Chenu Blond	extension
De Matos Raphaël & Contoz Elise 19 rue de la Croix de Mission	extension, surélévation
Syndicat du Plateau Rue des Loupiots	crèche halte-garderie

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

Thiébaud Yves 28 avenue de la Gare	élargissement de toit, 12 Vélux
Bois Emmanuel 65 rue des Frères Maire	portail PVC
Beltran Frédéric 28 rue Louis Pergaud	tuiles photo voltaïques
Schweitzer 4 B route de Gennes	tuiles photo voltaïques
Gerband Séphane 9 rue Louis Pergaud	piscine, clôture
Proudhon Philippe 6 rue de la Messarde	Vélux
Torréadrado Serge 26 avenue de la Gare	réfection de toiture
Linget Sylvaine & Teffo Jean-Marc 20 rue des Anémones	abri de jardin
Berto Pierre-Yves 6 rue du Vert Pré	abri de jardin
Boitet Pierre 33 rue Louis Pergaud	auvent
Delarue Yoran 27 rue Alix Champlon	tuiles voltaïques, capteur solaire
Marguet Bruno 13 rue de la Corvée	appentis
Pauset James 23 rue Louis Pergaud	restaurant, vente sur place
Rigal Philippe 19 rue Louis Pergaud	fenêtre de toit
Donier Benoît 59 rue des Frères Maire	porte de service
Dubois Jacques 1 rue des Lilas	couverture en polytuile
Burgeod Jean-Paul 1 rue de Roulotte	2 fenêtres de toit
Berger Jean-Pierre 12 rue des Ronces	garage
Bandelier Luc & Boucher Isabelle rue des Pommiers	piscine en kit, mur de soutènement
Thiolot Christian 33 rue des Anémones	muret, lucarne
Demeures Comtoises 13 rue de la Mairie	pose d'une enseigne
Hamade Fouad 1 rue des Bleuets	abri en bois
Etassi Abdenbi 30 rue Louis Pergaud	tuiles photo voltaïques
Chevé Didier 8 rue de la Paix	bûcher
Ansi Simon 15 rue Louis Pergaud	local à poubelles
Gomes Sébastien 6 rue des Pommiers	clôtures
Bruard Jeannine 1 rue des Lots	remplacement de clôture
Lebugle Philippe 2 rue Chopin	capteur solaire
Jupille Jean-Pierre 63 rue des Frères Maire	changement de tuiles
Rigal Philippe 19 rue Louis Pergaud	piscine enterrée
INODIP 2 rue Gustave Courbet	plate-forme
Bandelier Monique 6 allée du Clousey	sas d'entrée
Deschamps Stéphane 25 rue Louis Pergaud	abri de jardin
Duquet Françoise 21 rue du Clousey	réfection de toiture
Granger Daniel 7 rue du Colombier	marquise
Contoz Guy rue des Marais	création d'ouvertures
Neboit-Guilhot Robert 4 rue Vincent d'Indy	abri de jardin

Eaux usées : soyez bien raccordés

Pour préserver le cadre de vie, l'environnement et la santé publique, toutes les habitations situées à proximité d'un réseau d'assainissement collectif doivent y être raccordées.

Les propriétaires ont l'obligation de s'assurer que leur immeuble est correctement raccordé et doivent, le cas échéant, réaliser les travaux nécessaires. Lors de la mise en place d'un nouveau réseau d'assainissement, les propriétaires des habitations riveraines raccordables doivent réaliser les travaux nécessaires.

Les communes ont pour mission de s'assurer que les propriétaires respectent bien cette obligation légale. Des enquêtes de conformité sont régulièrement réalisées.

Ainsi, après information de notre fermier, la commune a, par courrier, informé 25 habitants qu'ils devaient impérativement se raccorder dans les règles de l'art au réseau d'égout, en modifiant leur installation, jugée non compatible avec un bon fonctionnement du réseau.

Quelques habitations non raccordables, pour l'instant, disposent encore de fosses septiques. Le schéma directeur d'assainissement, approuvé par la commune, procédera à la réalisation des différents travaux nécessaires à la suppression de cette situation.

Si une habitation n'est pas raccordée (ou mal raccordée) alors qu'un réseau a été mis en place depuis plus de deux ans, le propriétaire peut être soumis à des sanctions.

Les sommes dues au titre de l'assainissement peuvent alors être majorées voire doublées.

En dernier recours, la collectivité peut réaliser les travaux d'office et demander au Trésor Public de recouvrer les sommes auprès du propriétaire.

Dans certaines habitations anciennes, un unique réseau collecte les eaux usées et les eaux pluviales. Ces réseaux sont appelés « unitaires ».

Dans les zones plus récentes, il existe deux réseaux distincts appelés « séparatifs ».

Les eaux usées proviennent des toilettes, salles de bains, cuisines... Elles sont acheminées vers la station d'épuration avant de retourner au milieu naturel (le fossé des Grands Terreaux, le Creux sous Roche).

Les eaux pluviales proviennent des gouttières, des descentes de garage. Elles sont restituées au milieu naturel. L'eau de ruissellement des chaussées, des parkings collectifs est restituée au milieu naturel après un traitement adapté.

Une obligation : soyez bien raccordés.

- **Pour ne pas polluer** : Les eaux usées de votre habitation doivent rejoindre la station d'épuration pour y être dépolluées avant d'être restituées au milieu naturel.

- **Pour votre tranquillité** : Etre bien raccordé permet d'évacuer les eaux usées en évitant les problèmes et les odeurs.

- **Pour la valorisation de votre habitat** : Lors de la vente d'une maison, l'acheteur potentiel demande fréquemment un certificat de conformité du raccordement au réseau d'eaux usées. Si votre raccordement n'est pas conforme, la valeur de l'habitation risque d'être diminuée.

Le « tout à l'égout », le mal nommé : que ce soit dans votre installation (cuisine, salle de bain, toilette) ou dans les bouches d'égout, il est totalement déconseillé de jeter lingettes, support désodorisants, solvant, peinture... qui perturbent la station d'épuration. Ces produits doivent être déposés en déchetterie.

Restructuration du réseau d'assainissement

Liaisons eaux pluviales et eaux usées (partie sud de la commune)

Le schéma directeur d'assainissement a été élaboré par la DDAF à partir de données résultant d'études antérieures et des réflexions menées à propos des solutions techniques permettant de répondre aux exigences réglementaires, d'améliorer le service rendu aux usagers et d'aboutir à un meilleur fonctionnement. A cet effet, il est prévu de réaliser un plan II tranche 1, un réseau d'eaux pluviales permettant de supporter la surcharge des eaux de pluie, de ruissellement et de mettre en œuvre un réseau d'eaux usées conforme aux besoins.

La partie de l'agglomération concernée par le présent projet est entièrement située en zone d'assainissement collectif mais, dans la situation actuelle, les habitations les plus basses (rue du Marais) ne peuvent être raccordées au réseau public. Elles rejettent les effluents, après traitement par fosse

septique, directement au Creux sous Roche, par le ruisseau. Le raccordement intégral de ces rejets au système d'assainissement collectif est requis notamment pour la protection de la source d'Arcier. La commune se trouve confrontée à des problèmes de surcharge hydraulique en temps de

forte pluie car les réseaux ne comportent pas d'ouvrage de pré-traitement ou de stockage. C'est pour ces raisons que des sous-sol se trouvent inondés après un fort orage, avenue de la Gare, rue des Grands Vergers, entre autres, avec les conséquences fâcheuses que cette situation entraîne.

Le projet satisfera deux besoins :

- Supprimer, dans les meilleurs délais, les inondations dues aux orages de propriétés privées avenue de la Gare
- Mener parallèlement la restructuration du réseau d'eaux usées desservant la partie sud du bourg. La pose d'une nouvelle artère d'eaux usées parallèlement à la nouvelle canalisation d'eaux pluviales est nécessaire.

Le projet prévoit donc un double réseau : eaux pluviales et eaux usées.

Eaux pluviales (travaux programmés)

Point de convergence des eaux : avenue de la Gare (entre N° 16 et N° 16 bis). Arrivées : de la rue des Tilleuls, de la rue de la Messarde (Clousey), de l'avenue de la Gare à hauteur du N° 2 rue du Clousey.

La conduite se dirige rue de la Fontaine avec apport des eaux rue des Grands Vergers, se continue rue du Marais.

Ultérieurement sera construit un bassin de récupération et de dépollution. La conduite principale aura un diamètre de 1 m.

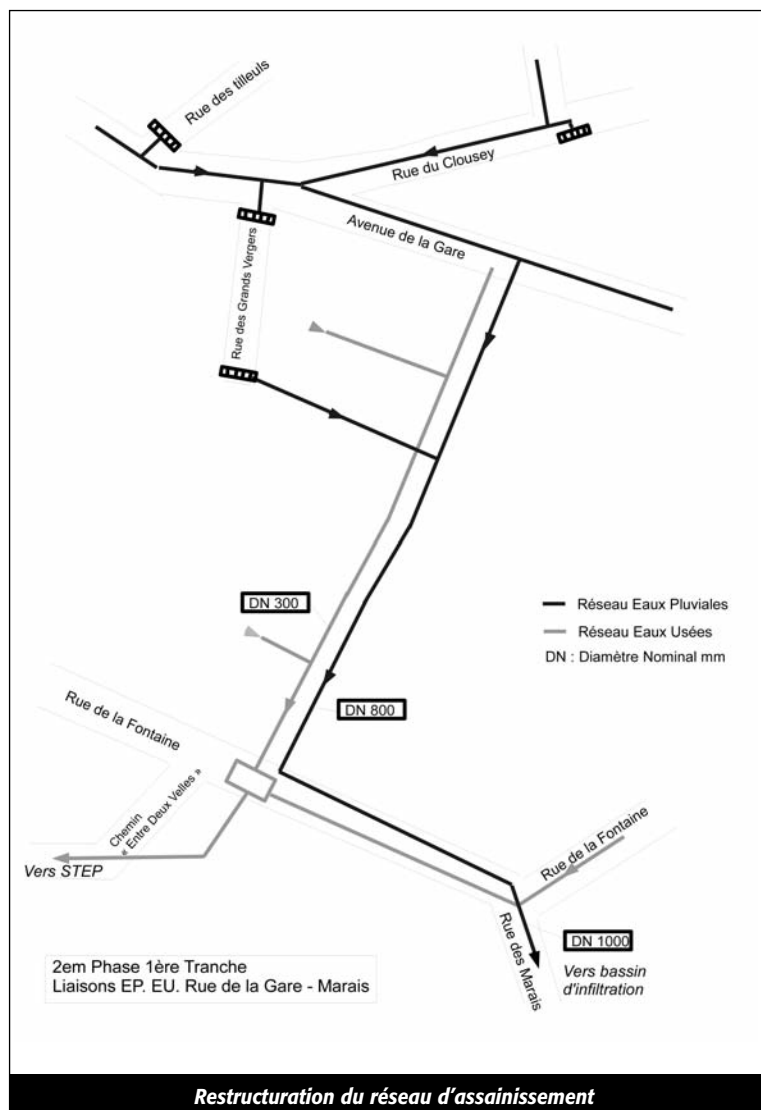
Eaux usées (travaux programmés)

Du point de convergence, la conduite, sur un tracé parallèle, débouchera rue de la Fontaine, à hauteur de la rue du Marais.

La rue des Grands Vergers sera assainie.

Les propriétaires concernés par le passage de canalisations ont donné leur accord.

L. RICHARD



Phase 1 - Tranche 2

DONNÉES TECHNIQUES

(se référer au schéma de fonctionnement annexé)

Canalisations

- **Eaux pluviales** : tuyau de diamètre 1000 mm rue de la Mairie doublé d'un tuyau de diamètre 800 mm à partir du rond-point du collège. Ces deux tuyaux débouchent dans le bassin d'infiltration.
- **Eaux usées** : tuyau de diamètre 600 mm rue de la Mairie à la station des pompes et à la chambre des surcharges. L'évacuation vers la station d'épuration se fait par un tuyau de diamètre 250 mm.

Bassin d'infiltration

Il reçoit les eaux de pluie issues des chaussées et des réseaux séparatifs à double canalisation. Il a une longueur



moyenne de 200 m, une largeur moyenne de 10 m et une profondeur moyenne de 3 m ce qui donne une contenance d'environ 6000 m³. Il est planté de joncs qui assurent une filtration des eaux et notamment des traces d'hydrocarbures issues des chaussées.

Bassin de stockage des eaux

D'un diamètre de 12,6 m, sa capacité de stockage est de 500 m³. Il reçoit les effluents refoulés par les pompes d'exhaure (PE).

Station des pompes

C'est l'ouvrage le plus profond. Il reçoit le surplus d'eau "usée" lors d'un phénomène de forte pluie.

Il héberge les pompes :

- Pompes d'exhaure (PE) au nombre de deux d'une capacité chacune de 260 m³ / heure.
- Pompes de relevage (PR) au nombre de deux d'une capacité chacune de 26 m³ / heure.

Chambre d'évacuation des surcharges

Elle est munie d'une vanne manuelle de 800 mm x 800 mm. Celle-ci est ouverte lors de phénomènes pluvieux exceptionnels et permet une liaison directe entre le réseau d'eaux "usées" et le bassin d'infiltration.

FONCTIONNEMENT

La configuration du réseau de collecte des eaux usées à Saône présente des particularités qui justifient la mise en place des équipements installés à proximité des ateliers municipaux.

Le réseau de collecte est mixte, c'est-à-dire que les quartiers récents sont collectés en réseaux séparés pour les eaux usées et les eaux pluviales et que certains quartiers plus anciens sont unitaires. Cela signifie que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans le même tuyau. Cette configuration apporte, notamment lors d'orages, un surcroît d'eau chargée par le lessivage des canalisations en début du phénomène orageux puis une arrivée presque claire. La station d'épuration, de par son fonctionnement continu, ne peut pas absorber cette pointe d'où la nécessité de stocker cette eau.

Nous sommes dans le bassin versant de la source d'Arcier, avec l'obligation de traiter l'eau avant son rejet dans le milieu naturel.

La totalité des rejets "eaux usées" est concentrée dans la partie basse de la rue de la Mairie.

En fonctionnement quantitatif normal, l'eau transitant par le réseau "eaux usées" est traitée par la station d'épuration.

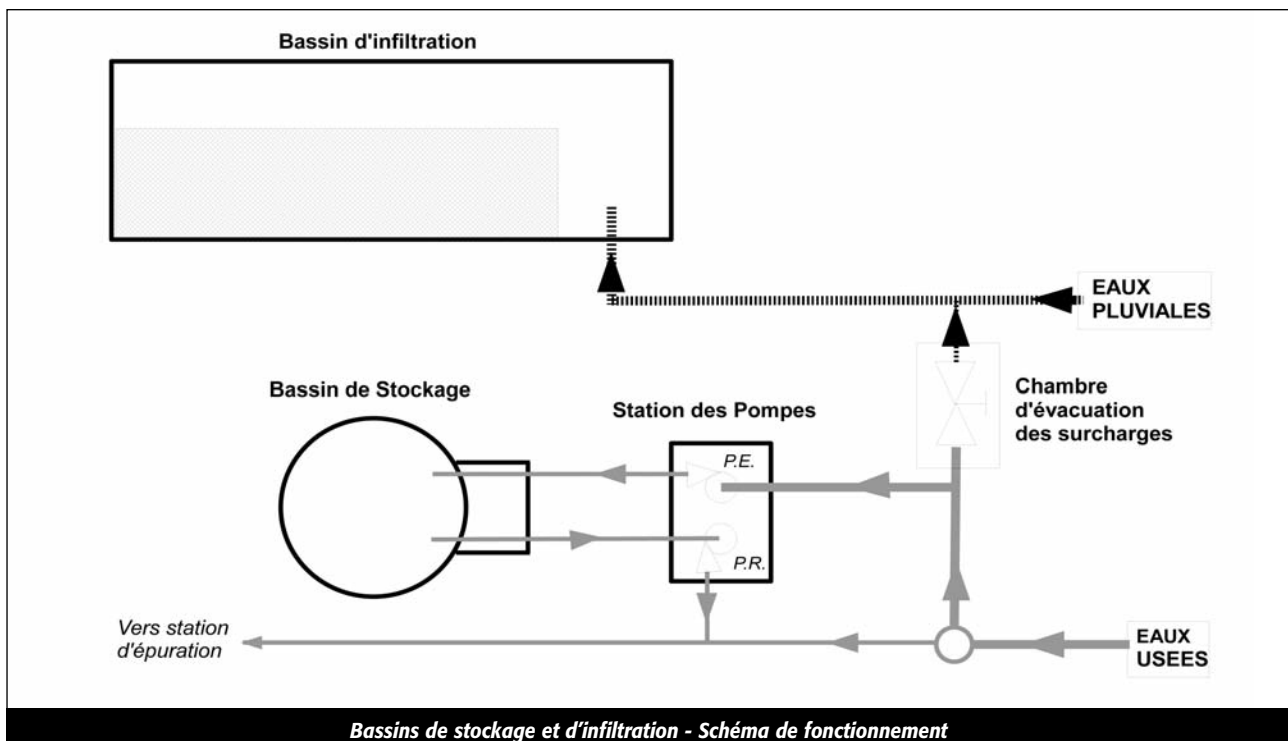
Lors d'un phénomène orageux "habituel", le réseau "eaux usées" se met en charge, les effluents parviennent à la station des pompes. La ou les pompes d'exhaure (PE) se mettent en route et élèvent ces effluents dans le bassin de stockage. Ces effluents, brassés pour rester homogènes, seront renvoyés progressivement à la station d'épuration par la ou les pompes de refoulement.

Lors d'un phénomène orageux exceptionnel, quand les pompes seront à saturation ou le bassin de stockage plein, les effluents, peu chargés à ce moment, seront directement envoyés au bassin d'infiltration :

- En ouvrant la vanne dans la chambre d'évacuation des surcharges.
 - Par un trop plein au niveau de la station des pompes.
- Ce qui évitera la montée de l'eau dans la rue de la Mairie et à proximité du rond-point du collègue.



D. BILLAMBOZ



L'eau que nous buvons

L'eau du robinet est distribuée par le Syndicat des Eaux de la Haute Loue qui compte 99 communes.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société de distribution Gaz & Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er octobre 2000. La durée de ce contrat est établie sur 15 ans.

Le siège social du Syndicat des Eaux de la Haute Loue est :
6 rue des Grands Chènes - 25800 VALDAHON
Tél. 03 81 56 48 40.

Gaz & Eaux assure la gestion du service (fonctionnement, surveillance, entretien des réseaux), des abonnés (facturation), l'entretien (voirie, ouvrages, branchements, captages, compteurs...).

Gaz & Eaux : Route Nationale - 25930 LODS
Tél. 03 81 62 02 02 - Urgence : 0810 477 477.

Le syndicat prend en charge le renouvellement des canalisations, des différents ouvrages...

La population concernée par le service est de 47 200.

Le nombre d'abonnés en 2005 : 19 670 ; en 2006 : 20 049 (+ 1,93 %)

Les ouvrages de prélèvement en nappe souterraine ou d'accompagnement se trouvent à Lods, Montgesoye, Cléron, Froidefontaine.

	2005	2006
Nombre d'abonnés	19 670	20 049
Volume mis en distribution (m ³)	5 034 862	5 301 759
Volume total consommé (m ³)	3 312 413	3 272 852
Rendement du réseau (%)	65,79	61,73
Longueur du réseau (km)	1 473,50	1473,50
Perte (m ³ /j/km)	3,20	3,77

Le chlorite

Le chlorite est un sel de l'acide chloreux. La présence des ions chlorites dans l'eau de consommation est liée à l'utilisation du dioxyde de chlore (qui a remplacé le chlore). Le chlorite est inodore, incolore, sans goût et facilement soluble dans l'eau. Il est assez stable. C'est un sous-produit de la désinfection au dioxyde de chlore. 70 % du dioxyde de chlore se transforme en chlorite et 30 % en chlorate.

Le bioxyde de chlore est un désinfectant puissant, le chlorite est un faible agent bactéricide.



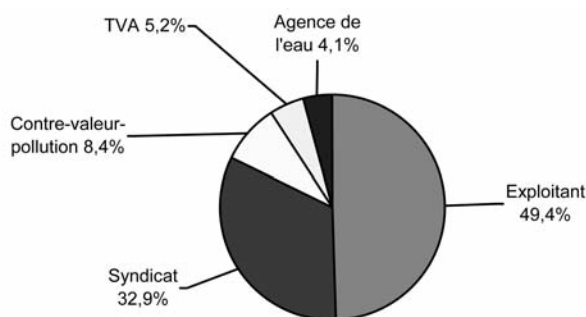
Un usager qui consomme 120 m³ d'eau par an toutes taxes et redevances comprises, hors surtaxe assainissement a réglé (en deux fois) une facture de :

1/1/06 : 231,99 €

1/1/07 : 243,78 € (+ 5,08 %)

Prix au m³ théorique (07): 2,03 € TTC/ m³

Répartition :



La qualité de l'eau est contrôlée par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Doubs. Elle procède, au cours de l'année, à de nombreuses analyses. Avis de la DDAS sur la distribution :

- Le réseau de distribution présente une qualité microbiologique satisfaisante, mais des taux de chlorites trop élevés sont constatés sur le réseau.
- Le syndicat a procédé à des travaux de renouvellement de conduites quartier de la Poste (134 869 € HT), rue du Chenau Blond (72 293 € HT) au cours de l'année.

c'est vite dit...

Eau du robinet ou eau minérale ?

Eau en bouteille : conditionnement, transport, emballages, boire de l'eau minérale pollue 900 fois plus que remplir sa carafe.

Un chercheur suisse a calculé que la consommation de 2 litres d'eau du robinet par jour pendant un an pollue autant qu'un trajet de 2 km en voiture alors que c'est à un parcours de 1 800 km qu'il faut comparer la même consommation d'eau minérale.

La biodiversité

La biodiversité désigne la variété et la diversité des formes de vie sur terre. Elle s'exprime à plusieurs niveaux.

La diversité génétique

Chaque organisme est génétiquement différent des autres (je suis différent de mon voisin). Les races animales et les variétés végétales témoignent de cette diversité, indispensable à l'évolution du vivant.

La diversité spécifique

C'est la diversité des espèces dans une zone donnée. Une espèce est composée d'individus capables de se reproduire entre eux. Des bactéries aux mammifères, on connaît environ 1,8 millions d'espèces. Il en existerait entre 5 et 100 millions.

La diversité écologique

C'est l'ensemble des milieux (mer, forêts, zones humides...) qui abritent différentes espèces animales et végétales.

A quoi sert la biodiversité ?

Grâce à la biodiversité, nous nous nourrissons (légumes, fruits, viandes, nous nous habillons (coton, soie, lin...))

La biodiversité est indispensable : Au fonctionnement des systèmes naturels (écosystèmes), à ceux exploités par l'homme (agrosystèmes), à la fertilité des sols (matières en décomposition), à la pollinisation des fleurs par les insectes.

Elle a un rôle épurateur de l'eau, de l'air et un rôle stabilisateur en limitant l'érosion, les inondations...

Le développement de l'homme est entièrement lié à la diversité. La biodiversité, c'est la vie.

La biodiversité est menacée. En France métropolitaine, 6 000 espèces végétales sont connues, 34 ont disparu depuis un siècle, 457 sont considérées comme en danger. Sur 1 000 espèces de vertébrés, 199 sont menacées dont

18 % des espèces communes d'oiseaux, 39 % des reptiles, 36 % des mammifères. Le phénomène touche également les invertébrés. Notre pays a perdu 50 % de ses zones humides en 30 ans.

Différents facteurs agissent de façon indépendante et menacent la biodiversité (changements climatiques, habitats naturels détruits ou dégradés par l'urbanisation, intensification des modes d'exploitation, introduction d'espèces exotiques, concurrentes des espèces indigènes, pollutions d'origine agricole, industrielle ou domestique, surexploitation par la pêche, la chasse, la destruction des forêts).

Comment préserver la biodiversité ?

Choisir des moyens de déplacement alternatifs (vélo, transport en commun, covoiturage).

Economiser l'eau et l'énergie (ampoules à faible consommation).

limiter et trier ses déchets

- Eviter les produits toxiques (pesticides), privilégier les composts.
- Lors de sorties,
 - Rester sur les chemins balisés, observer sans déranger
 - Se renseigner sur les espèces protégées
 - Emporter ses déchets
 - Se faire plaisir en gardant ses cinq sens en éveil.

La nature s'ouvre à nous, préservons la biodiversité.

(conseils de France Nature Environnement)



La nature polluée

Ce matin-là, route de Gennes, un troupeau de vaches paisibles s'est montré fort intrigué en remarquant un dépôt bizarre à proximité de la barrière. Les bovidés se sont avancés vers les barbelés et ont remarqué qu'un acharné du goulot avait déposé, au cours de la nuit, tout un lot de bouteilles de pastis et autres boissons alcoolisées. Quelques-unes avaient été jetées dans la pâture.

Le chef des ruminants dans son langage animal intima l'ordre à ses congénères de ne point trop s'approcher de ces « cadavres ». « Vous pourriez marcher sur un tesson et vous blesser. Il faudrait appeler le vétérinaire » et a conclu en ces termes : « Les hommes sont vraiment bêtes pour se livrer à des actes aussi stupides ». Les ruminants se sont éloignés sagement, conscients du danger et ont continué à brouter, très en colère qu'on ne respecte pas leur espace de verdure.

ACCA de Saône - La chasse : une gestion durable

L'Association Communale de Chasse Agréée de SAÔNE suit l'évolution des populations de gibier et adapte ses prélèvements en fonction de la tendance.

Sanglier

Seul le prélèvement des sangliers de moins de 50 kg est autorisé cette saison. En effet, les populations du secteur sont beaucoup moins importantes que par le passé, malgré des dégâts constatés dans certaines prairies.

Certains chasseurs ont d'ailleurs retroussé leurs manches en allant reboucher les trous, afin de limiter les nuisances causées aux agriculteurs concernés, et, de ce fait, limiter le coût des indemnités.

L'objectif de ces mesures est de faire augmenter la population de sangliers pour préparer la chasse de demain.



Chevreuil

Pour le chevreuil, les attributions ont été revues également à la baisse pour tenir compte des diminutions des populations sur le secteur dues à plusieurs facteurs : prélèvements trop importants par le passé, maladies...

Sur ce dernier point, l'ACCA de SAÔNE participe à une étude concernant le suivi sanitaire des populations de chevreuils (prélèvements sanguins, rate, excréments et tiques), en collaboration avec la Fédération des Chasseurs et le Laboratoire Vétérinaire Départemental.

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre le fonctionnement des parasitologies chez le chevreuil.

Si, au cours de vos promenades en forêt, vous observez un chevreuil au comportement anormal (amaigri, avec diarrhée...) vous pouvez contacter M. LE ROUX au 06 80 11 33 90.

Lièvre

Pour le lièvre, chaque printemps, les chasseurs de l'ACCA, et des ACCA voisines, encadrés par le service technique

de la Fédération des Chasseurs parcourent les chemins de nuit (arrêté préfectoral) pour évaluer le nombre de lièvres présents sur le territoire.

Comparés d'année en année, les chiffres permettent de dégager une tendance et de fixer le nombre de lièvres à prélever pour la prochaine campagne de chasse.

Cette saison, trois ont été prélevés avec analyse des cristallins pour déterminer leur âge.

Pâturage

Les 4 chevaux KONIC POLSKI entretiennent en broutant les parcelles de la Fédération et de l'ACCA, ce qui favorise le biotope.

L'année dernière, une vingtaine de bécassines des marais ont été baguées sur ces lieux par les Techniciens de la Fédération et les Agents de l'Office National de la



Chasse et de la Faune Sauvage. Cette opération permet de suivre leur migration.

Les perspectives

Un projet d'implantation de garennes et de culture à gibier sous la ligne haute tension du GRAND FRÊNE est en cours de réflexion avec la Commune et le Réseau de Transport Electrique.

Toutes les personnes soucieuses de mieux comprendre la Chasse ou de participer aux travaux d'amélioration de l'habitat de la Faune Sauvage entrepris par les chasseurs, peuvent prendre contact avec M. LE ROUX Alain au 03 81 55 76 99.

A. LE ROUX

La fête de l'Afrique

Samedi 8 septembre, les comités locaux de Montfaucon, Morre et Saône de LACIM (Les Amis de l'Inde et d'un Coin du Monde) ont organisé, place du général De Gaulle, une grande manifestation. Elle a réuni quarante-huit associations humanitaires de la région impliquées en Afrique qui ont défini leurs projets à la population et proposé leurs productions à la vente destinée à réunir des fonds pour de multiples actions.

C'était aussi l'occasion de faire connaître et reconnaître des autres associations humanitaires qui travaillent sur ce continent afin de partager les idées, de trouver des solutions.

Annick Preux, la présidente, a accueilli le conseiller général, les maires, toutes les personnes qui se dévouent en faveur des déshérités par ces mots « C'est un mouvement d'aide puissant qui se manifeste en faveur de l'Afrique. Une prise de conscience grandissante permet d'améliorer le sort de populations démunies. » Son mari confiait au correspondant de presse locale : « Je suis extrêmement satisfait de la première présence d'associations qui apportent de la diversité, ainsi les missions comtoises en Centrafrique gérées par le professeur Onimus et Aqua Africa au Burkina Faso.

Les visiteurs, très nombreux, disposaient d'un choix énorme

Dites-le avec des fleurs

La commission municipale « Patrimoine » responsable du fleurissement a invité la population à l'Espace du Marais pour lui présenter, en diaporama, le village sous l'angle de la décoration florale. 150 personnes s'étaient déplacées pour la circonstance et sont reparties, l'esprit chargé de couleurs qui se succédèrent au rythme des centaines de clichés pris, de jour et de nuit.

Cette soirée permettait d'apprécier la qualité des bâtiments et espaces publics mis en valeur, grâce à un décor flamboyant, par les employés communaux, et permettait également de découvrir combien une majorité d'habitants consacraient du temps et de l'argent pour que leur logement, leur maison, resplendisse sous les géraniums, pétunias, roses d'Inde, cosmos, roses de toutes variétés... Chacun a pu admirer l'extraordinaire beauté des balcons, fenêtres, illuminés par des végétaux débordants, aux tons vifs, harmonieux, les parterres, buttes, éclatants de couleurs.

• La commission a retenu, cette année, cinq habitations pour la qualité de leur environnement :

- M^{me} et M. Alain FEVE - 6 impasse du Bas
- Guy MAIRE - 10 rue des Champs
- Daniel PETITJEAN - La Grange Saint-Ferjeux
- Pierre SAILLARD - 1 rue Chardonnet
- Michel VIENNET - 4 rue des Lilas

qui ont reçu, des organisateurs, un magnum de champagne. Le maire, Bernard GUYON, l'adjoint responsable Philippe LANTUEJOU, ont adressé leurs compliments aux particuliers, aux agents communaux qui ont, grâce à leur talent, leur goût du beau, leur ardent désir de vivre dans un espace riche en couleurs, paré la commune de ses plus beaux atours.

L'opération « A fleur de pots » organisée par le Grand Besançon a décerné des diplômes d'honneur à :

- M^{me} et M. Albert EQUOY - 12 rue des Ronces
- M^{me} et M. Paul SAPOLIN - 2 rue de la Corvée

Maison avec jardin :



- M^{me} et M. Jean SAVONET - 8 rue du Clousey

Façade de maison : À la commune :

- Fontaine du Sanglier
- Parvis de l'église
- Giratoire rue de la Mairie

Les mérites de la commune ont été reconnus par :

- La Région : chèque de 150 €
- Le Département : bon d'achat de 250 €
- CAGB : trois prix d'honneur :
 - La fontaine du Sanglier
 - Le giratoire (rue du Collège)
 - Le parvis de l'église

Un grand bravo à tous les acteurs qui ont permis d'obtenir ces récompenses. *Philippe LANTUEJOU, Jacques DUBOIS*

d'objets, masques, colliers, perles, vêtements brodés avec un art consommé, instruments de musique...

La compagnie Ngamb'art avec ses djembés a entraîné la foule dans des rythmes envoûtants. Un défilé de mode avec robes aux couleurs chatoyantes a ravi les spectateurs. Les tableaux de Tahar, les photos prises au Niger ont été bien admirés.

Au stand Touareg, on goûtait avec bien du plaisir au thé à la menthe rafraîchissant et aux beignets.

En cette excellente journée de solidarité, de fraternité, LACIM avait parfaitement atteint ses objectifs : Aider villages et collectivités des pays du sud dans leurs projets de développement pour sortir du cercle de la pauvreté et améliorer leurs conditions de vie sur le plan culturel, économique et social.

J.D.



Téléthon 2007

Cette manifestation nationale, coordonnée par la municipalité, a mobilisé 8 associations (club du 3^e âge, Amicale Bouliste, Compagnons du Devoir, l'Asparèle et l'école primaire, les anciens combattants et prisonniers de guerre, l'Amicale des écoles publiques, le mouvement eucharistique des jeunes et la batterie-fanfare) et obtenu divers soutiens de commerçants et de particuliers.

Des membres du club du 3^e âge avaient, ce matin-là, programmé de très bonne heure leur réveille-matin pour accueillir, salle Joseph Guinemand, les familles désireuses de prendre leur petit déjeuner servi à la satisfaction générale.

A l'Espace du Marais régnait une activité intense et les muscles furent largement sollicités.

Un défi avait été lancé, effectuer 2 000 km sur home-trainers représentant la distance Saône – Heckendalheim, Piteglio – Saône. En fait, les cyclistes, en kilomètres cumulés, ont rejoint le village sarrois mais n'ont pas prolongé. Ce sera (peut-être) pour l'année prochaine.

Le mur, constitué de briques de lait, symbole du rempart contre la maladie, s'est élevé peu à peu au cours de la journée.

Les Compagnons de Devoir ont très largement animé cette journée et montré au public leur savoir-faire remarquable qui leur ouvre la porte à des métiers œuvrant pour notre environnement quotidien, permettant de se déplacer confortablement, mettant leur connaissance au service du confort, de la décoration et du plaisir gustatif.

Des jeunes filles, spécialisées dans la maroquinerie, confectionnaient, avec art, porte-monnaies, bourses et étuis, des garçons sur des tours fabriquaient des objets en bois. Chacun pouvait manier le passe-partout, découper des lames de bouleau transformées en dessous-de-plat qui étaient décorés par un compagnon.

Sous l'auvent de l'Espace du Marais, toute la journée et tard le soir, une dizaine de compagnons de plusieurs corps de métier ont été associés à la réalisation d'un kiosque dont la conception, les plans, émanaient du prévôt Henri-Bertrand Audrerie. Cette œuvre unique repose sur un socle en ciment surmonté de parpaings avec revêtement en briques.

Les charpentiers ont travaillé en amont, découpé des pièces, en plein cintre, en arrondi, pour former un hexagone et ont chevillé l'ensemble. Les couvreurs ont posé au crochet 400 ardoises sur le toit, surmonté d'un épi en zinc, posé sur les murs. Cette œuvre d'art servira de panneaux d'affichage.

Le montage s'est opéré devant un large public qui affronta un froid glacial mais se réchauffa grâce à une soupe aux pois revigorante, préparée par l'Amicale.

La batterie-fanfare apporta la dernière note à cette très longue journée qui eût pu attirer davantage de monde.

J.D.



Don du sang

Date des collectes 2008

Lundi 21 janvier 2008

Lundi 7 avril 2008

Lundi 9 juin 2008

Lundi 18 août 2008

Lundi 27 octobre 2008

Lundi 22 décembre 2008

Familles rurales

Kermesse

Familles rurales a organisé à la mi-septembre sa traditionnelle kermesse, place du général De Gaulle, qui permettait aux enfants de participer à de nombreux jeux, course aux sacs, déplacement jambes entravées sur un circuit à obstacles, chamboule tout, exercices de mémoire. De toute évidence, il n'était pas facile d'éliminer, au rasoir mécanique, la crème à raser recouvrant un ballon de baudruche, sans le faire éclater, évidemment.



Accueil des loisirs et à la demi-pension

Le nombre des élèves des écoles maternelle et primaire inscrits à Familles Rurales va grandissant. Le village grossit, c'est une évidence, et dans bien des ménages, les deux conjoints travaillent à l'extérieur, d'où le besoin de confier son, ses enfants à une association. Pour les recevoir, l'Outo ouvre ses portes à 7 h 15 et les referme à 18 h 30.

Le matin, par accueil échelonné, 25 enfants sont déposés à l'Outo jusqu'à l'ouverture des portes des écoles. A midi, le déjeuner est pris, en deux services, par 95 commensaux à l'Outo et 25 à l'école maternelle. Après la classe, 45 élèves goûtent, rédigent leurs devoirs, jouent dehors ou participent à des ateliers. Certains sont accompagnés au gymnase pour leurs entraînements de judo, hand-ball, basket-ball. Les mardi et jeudi, la bibliothèque est ouverte aux demi-pensionnaires.

Les repas sont livrés par Château d'Uzel, transportés en marmites norvégiennes à l'école maternelle où trois animateurs assistent les bambins. Les menus sont affichés sur les lieux de restauration et paraissent chaque lundi dans la presse régionale.

Différents tarifs sont en vigueur. Une dégressivité est appliquée selon le nombre d'enfants, des bons d'aide au temps libre sont accordés par la Caisse d'allocations familiales.

Le mercredi, de 8 h 30 à 18 h 30, Familles Rurales ouvre également ses portes et propose diverses activités.

Douze personnes, sous la responsabilité de Marie-Christine Le Du, travaillent à Familles Rurales.

J.D.

S.O.S. AMITIÉ

*Je me sens si seul...
J'en ai marre...
Je n'ai personne à qui le dire...
Il m'a plaquée...
L'anxiété m'étreint...
Ma maladie s'aggrave...
Je me trouve moche...
J'ai honte...
Mes enfants ne m'appellent pas...
J'ai envie d'en finir...
Mon cœur est vide...
J'ai tout raté...
Personne ne pense à moi...
Y'a plus de boulot...
Mon Chien est mort...
Ma séparation est difficile...
Je me sens incompris...
Comment je vais lui dire ça ?*

**Il y a des jours
où il est urgent
de parler
à quelqu'un...**

NOUS VOUS ÉCOUTONS

Jour et nuit
de façon anonyme

NOUS VOUS AIDONS

À dire ce qui ne vas pas
À chercher à vous en sortir

S.O.S. AMITIÉ

C'est un téléphone
où vous pouvez tout dire.
C'est quelqu'un qui vous écoute
sans vous juger.

TÉLÉPHONE

03 81 52 17 17

Actions culturelles à l'Outo

Depuis sa mise en place voici 6 ans, le comité de lecture a régulièrement travaillé. Aujourd'hui, nous pouvons dire que son fonctionnement a permis à notre médiathèque de se développer et de mettre en place une véritable politique culturelle.

Des réunions mensuelles se sont tenues pour définir les choix de commandes de livres à destination des enfants, adolescents et adultes. L'important étant de confronter divers avis entraînant de véritables discussions, des personnes bénévoles sont venues compléter le groupe. Notre seul et unique objectif est de satisfaire nos adhérents certes, mais surtout d'offrir des ouvrages de qualité, de faire découvrir parfois des livres qui échappent aux listes de best-sellers. Le nombre important d'adhérents et leur fidélité montrent que les choix effectués répondent bien aux besoins.

De même, ce comité a mis en place l'achat de CD. Dans ce domaine nous essayons aussi d'apporter une véritable diversité musicale, tous les genres musicaux sont couverts, nous commandons des succès mais cherchons aussi à promouvoir des artistes méconnus qui explorent de nouvelles voies musicales.

Enfin, ce lieu que nous voulons de rencontres, ouvert à tout public, a petit à petit trouvé son identité au travers des expositions organisées avec l'aide d'un véritable professionnel de l'art. Dans ce domaine aussi nous jouons la carte diversité et qualité. De nombreuses personnes ont

visité les expositions mises en place, ont réagi, et pour la plupart attendaient les expositions suivantes. Nous pouvons dire que notre pari est gagné, l'OUTO est devenu un pôle culturel. Ceci s'est concrétisé avec la journée du 24 novembre.



Anne WENGER crée des robes de mariée vraiment magnifiques

L'art sur un plateau

Ce moment fort que nous voulions convivial et riche en échanges a remporté un certain succès aussi bien auprès du public présent sur toute la journée qu'auprès des artistes qui nous ont fait confiance et qui ont trouvé cette manifestation de qualité, bien organisée et dans un excellent esprit.

Plus de 25 enfants ont participé à des ateliers d'illustrations le matin. Ils avaient pour la plupart vécu des moments d'écriture tout au long du trimestre à partir des 3 expositions de sculpteurs et ceci grâce à l'aide de P. CHIRON et P. SIMEON dans le cadre d'activités avec Familles Rurales. Ces jeunes créateurs ont vu leurs poèmes illustrés en direct par des professionnels. Les œuvres d'art ont parlé aux enfants. Ils ont su s'arrêter, écouter et ont entamé un véritable voyage dans l'imaginaire les entraînant ainsi dans le monde magique de la poésie qui leur a permis de nourrir leur créativité. Nous pouvons être heureux d'avoir ouvert aux enfants de nouveaux horizons.

Nous voulions faire connaître aux enfants mais aussi aux adultes le monde des arts, leur donner le goût de regarder, d'observer et d'apprécier des œuvres, les faire entrer dans des mondes visuels qu'ils n'ont

peut-être pas l'habitude de fréquenter et leur faire découvrir des univers culturels diversifiés.

Concernant cette journée, je reprendrai les mots écrits dans la presse régionale: « ce fut une journée stimulante, enrichissante, au contact de l'ART sous diverses formes, accessible à tous et qui a permis de s'évader, une douce alternative au quotidien ».

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec moi, qui souhaitent défendre certaines valeurs et promouvoir une conception de la culture à la portée de tous mais de qualité. Parfois nous avons été gagnés par le découragement pour diverses raisons mais aujourd'hui nous pouvons dire que nous sommes sur le bon chemin. Je souhaite que ce travail se poursuive dans les années à venir ; les choses ont mis du temps à s'installer. Le résultat est encourageant.

A. BILY

Expositions à l'Outo

Denis PEREZ

Durant le mois de septembre, Denis Perez a présenté ses œuvres à l'Outo.

Ce sculpteur a exposé dans toute la France, en Allemagne, en Tchéquie. Champenois d'origine, franc-comtois d'adoption, il a fréquenté l'école des Beaux-Arts de Dijon.

Ses œuvres singulières, en résine, matériau non contraignant qui permet d'ajouter, de retirer, d'assembler des éléments, ont pour thème majeur, la disparition.

Au faite de longs fuseaux, une tête émerge. C'est peut-être une herbe qui flotte dans le vent...

Perez travaille également le drapé. On découvre la peau, l'enveloppe de personnages en formes simplifiées, minces qui rappellent des compositions de Giacometti. Ces créations donnent l'illusion d'un corps, d'une silhouette fantomatique. Denis Perez a présenté aussi des constructions en bois volontairement brinquebalantes sur lesquelles il installe des figurines en position instable, une manière d'interpréter la précarité de la vie. Plus on est haut, plus on risque.



Guillaume DE BAUDREUIL

Cet autodidacte qui aurait pu être professeur d'histoire-géographie a présenté à l'Outo quelques-unes de ses œuvres sous le titre « les étranges loupiotes ». C'est une mappemonde miniature suspendue dans l'espace, éclairée par une

bulle lumineuse, abritée par une coupole cuivrée. Ce peut être une trompe qui claironne de la lumière au nez d'une minuscule mappemonde mue par une éolienne dérisoire. C'est également un globe terrestre, morceau d'un panier de basket, avec parement en laiton de poignée de meuble et morceau de tuyauterie de fenêtre.

Ces œuvres qui assemblent des pièces hétérogènes, narguant la rationalité, possèdent entre elles une véritable cohérence. Ce n'est pas de la décoration mais la recherche d'une certaine beauté. Du bel ouvrage manuel tel que le 19^e siècle nous a laissé. Les présentateurs, lors du vernissage, ont vu en Guillaume de Baudreuil un enchanteur, un altruiste, un poète. Les visiteurs ont découvert l'art sous un éclairage nouveau, grâce aux... loupiotes.

Edith CONVERT, une artiste décoiffante

Edith CONVERT a exposé à la médiathèque ses œuvres, durant le mois de novembre. Cette talentueuse artiste a jeté son dévolu sur le métal qu'elle maîtrise parfaitement après avoir subi un stage de ferronnerie, plutôt exceptionnel, pour des mains féminines, graciles.

Dans son atelier de Chauv-Neuve, Edith découpe à la cisaille des morceaux d'acier qu'elle soude, au gré de son inspiration, en partant de la bouche, et crée des têtes particulièrement expressives.

Cette exposition, comme l'a souligné, lors de son vernissage, Annick BILY, adjointe à la culture, provoque des émotions, pose des interrogations. Pour Pierre PEYRARD, organisateur de cette rencontre, cette production « possède un degré de qualité soutenue. On est vraiment touché par la singularité de ces bustes exprimée avec force et intensité. » Edith CONVERT travaille en suivant l'actualité. Ses portraits naissent de lectures qui relatent la triste réalité du monde. Les visages aux yeux exorbités, les pommettes saillantes expriment le désarroi des gens. « Les gens qui se croisent ne se regardent plus. Je veux par ces figures, provoquer le face à face, faire naître des émotions, la tristesse, la mélancolie, mais aussi la joie », ajoute Edith.

Ces faciès impressionnants renvoient à un monde dur. Ils mettent en lumière ce que l'on voit mais que l'on voudrait oublier, tel ce personnage décharné issu peut-être des camps de la mort. Cette silhouette figurative qui glace remet en mémoire des événements terribles vécus par des opprimés dans une société qui ne respecte pas la vie. Edith CONVERT a su toucher l'âme des visiteurs.

J.D.



En conversation avec le chef de musique

Lorsque la batterie-fanfare défile, à sa tête, un séillant jeune homme manie un bâton de tambour-major avec une extraordinaire dextérité. Vous aurez reconnu Arnaud Loichot, chef de cette formation qui, sous son impulsion, a acquis une notoriété dépassant nos frontières.

Arnaud, très jeune, a baigné dans la musique, grâce à son père Serge, membre de la batterie-fanfare de Saint-Hippolyte, de son cousin, batteur à l'harmonie des Chaprais. Au collège Lumière, un déclic se produit grâce à un excellent professeur de musique.

Arnaud intègre la formation de Saône avec la complicité d'un collègue de son père, André Grangeot. Sa sœur va l'accompagner. Le papa joue du clairon basse, le fils du tambour, la fille des cymbales.

Bruno Savarin dirige les répétitions. Un souvenir est resté gravé : « Lors de mon premier défilé de Carnaval, on m'avait confié un tambour mais je ne savais pas en jouer », raconte en riant Arnaud.

La batterie-fanfare est contactée en 1992 par Christophe Shoenuer qui a monté l'association « Les tambours de 89 en Franche-Comté ». Les musiciens acceptent d'emblée de travailler avec lui. Quelques-uns suivent des stages de perfectionnement.

Arnaud entre au conservatoire de Besançon, joue de l'orgue et poursuit sa formation musicale.

À la batterie-fanfare, les tambours progressaient, mais les cuivres stagnaient. Sylviane Cuenot responsable de la Fédération musicale de France souhaite que tous les musiciens suivent une formation. Cette proposition reçoit une réponse mitigée et 20 musiciens, sur 35, quittent l'association.

La batterie-fanfare décimée se rapproche de Chalezeule qui possède un chef de haute compétence, Pascal Todeschini. L'effectif croît. Le travail intense fourni lors des répétitions permet d'organiser à Saône le premier festival de batterie-fanfare. Le jumelage Saône-Chalezeule est rompu peu après.

Serge Loichot, qui a suivi des cours intensifs, prend la direction de la batterie-fanfare. Arnaud, lycéen, obtient le diplôme de fin d'études « formation musicale et orgue ». Avec la famille Mathevon, Daniel le père, Christophe, Sylvain, ses fils, Arnaud lance l'école de musique, recrute dans les écoles. Un professeur est embauché. Il forme des musiciens qui pourront, à leur tour, enseigner aux jeunes. Arnaud, après son baccalauréat, obtient à la Faculté son DEUG Sciences humaines et sociales, mention musique (histoire musicale, chant, formation, écriture, analyse). Il poursuit ses études à Dijon, décroche licence et mémoire de master 2 de musicologie (mention TB) sur le sujet « Les batteries-fanfars au XX^e siècle, de la préparation militaire à la salle de concert ». Ces résultats lui permettent d'entretenir, dans le milieu de la musique, des relations nationales et internationales qui lui ouvrent les portes d'une délégation qui s'est rendue à Vladivostok, à l'invitation de l'académie de musique russe.

Durant ses loisirs, Arnaud compose des morceaux pour batterie-fanfare, utilisés par la Fédération, assure la formation, entend rester amateur et bénévole.



Grâce à son diplôme national de maître-tambour-major, Arnaud peut exercer et enseigner. Il prépare un diplôme d'Etat de direction d'ensemble instrumental en suivant des stages en Bretagne.

Ce parcours particulièrement brillant lui a permis d'accéder à la présidence de la commission prospective de l'association internationale de l'école française de tambour et de faire partie de l'équipe pédagogique de la confédération française de la batterie-fanfare pour stages nationaux.

Ce brillant parcours ne lui a pas fait tourner la tête. Il est resté simple et modeste. « C'est un travail d'équipe que nous réalisons », dit-il.

Arnaud, à la tête d'une batterie-fanfare qui fait grandement honneur à notre village, souhaiterait que ce puissant élan donné, en direction des jeunes surtout, ne s'arrête pas en si bon chemin. Mais un problème aigu se pose, l'absence d'une salle à vocation culturelle qui pourrait rayonner sur tout le plateau. Elle faciliterait les répétitions, réunirait instrumentalistes, choristes, école de musique et autres activités artistiques, selon des plans à déterminer.

Arnaud s'est rapproché des décideurs. Une réunion s'est déroulée au collège en présence d'élus, de représentants du département, de la CAGB. Cette prise de contact débouchera-t-elle sur du concret ? Attendons. Mais, pour reprendre une phrase d'un ancien président de la république « Quand il y a une volonté, il y a toujours un chemin ». Existe-t-elle vraiment ? Arnaud se montre sceptique. Il serait infiniment dommageable que les efforts collectifs entrepris pour le développement de la musique et les résultats remarquables obtenus tombent désespérément dans les abîmes du souvenir.

J.D.

Le dimanche à la ferme

Le 5 août, rue de la Glacière, chez Christian Morel et Agnès Duffait, une importante manifestation s'est déroulée, dans le cadre du « dimanche à la ferme ».

Il s'agissait, pour Christian « de faire connaître l'agriculture péri-urbaine, ses méthodes de travail, la manière dont est respecté l'environnement. »

Cette journée très réussie a nécessité la présence d'une centaine de bénévoles, membres des deux familles, amis, associations, agriculteurs en activité, en retraite. Elle a obtenu le soutien de divers partenaires, la CAGB, la ville de Besançon, le Conseil général, la Chambre d'agriculture du Doubs, la Commune de Saône, le Syndicat mixte du Marais de Saône, l'ACCA de Saône, la Fédération des chasseurs, commerçants, artisans, coopérative.

Le programme, très éclectique, permettait de visiter avec un guide l'exploitation, de s'informer largement sur les méthodes de travail, d'être en contact direct avec le cheptel, de mieux connaître ou de découvrir la vie de l'agriculteur.

Chacun pouvait s'offrir une visite du marais en utilisant les navettes mises à disposition. Sur place, des chargés de mission du Syndicat présentaient ce milieu humide, le futur plan de gestion qui sera lancé en cours d'année.

A l'heure de l'apéritif, Christian Morel, Yves-Michel Dahoui, conseiller général, Daniel Fabrègues, adjoint au maire accueillirent leurs invités qui, pour la plupart, étaient venus participer au déjeuner copieux, de qualité, composé de produits locaux (crudités, grillade de porc, frites, fromage, dessert). Ces agapes en plein air, prises sous chapiteau par un temps magnifique, se déroulèrent dans une ambiance très conviviale. Des connaissances se retrouvaient et les conversations allaient bon train.

Les enfants, durant l'après-midi, purent à loisir se rapprocher des animaux, chèvres, ânes, lapins, volailles, gros bétail, effectuer un tour en calèche, goûter au bon lait chaud, à l'heure de la traite.

Cette très belle fête paysanne est née de la volonté d'un couple qui entend « montrer l'exemple, assurer sa crédibilité sur ses produits AOC, être compris des gens. » Pour Yves-Michel Dahoui, « on a besoin d'une agriculture péri-urbaine. Christian Morel participe avec deux de ses collègues à la reconquête de pâtures extensives sur le



Retour de la visite du marais



Grillades saignantes, à point, au choix



On goûtera ce comté dans un an

marais. C'est là que broutent cinq vaches de réforme et des chevaux comtois. »

En soirée, de nouveau, les tables ont été dressées ; au menu : saucisse, roëstis, cancoillotte, salade, dessert dégustés au son de l'accordéon.

Cette journée campagnarde inédite qui a drainé beaucoup de monde a replongé des visiteurs dans le monde de leur jeunesse. Ils ont retrouvé l'odeur pénétrante du foin, les senteurs fortes de l'étable, la douce saveur du lait chaud. Pour les néophytes, c'était la réelle occasion de côtoyer un monde innovant, indispensable à notre économie, de s'informer largement sur la gestion d'une ferme, ouverte aux méthodes modernes du travail.

Et tout le monde a senti chez ces fromagers retraités qui fabriquent une meule de comté sur le terrain, combien l'amour de leur métier s'exprimait avec toujours la même ferveur.

Cette très belle journée fut source de découverte, d'enseignement, de rapports humains forts, d'amitié et de solidarité. Une réédition s'impose.

J. D.

A propos des feux d'artifice



La Fête Nationale a toujours été célébrée avec ferveur au village. Ainsi, le 13 octobre 1901, « Le Maire expose au conseil municipal qu'en raison du grand nombre de personnes ayant pris part à la Fête Nationale, le crédit porté au budget à l'occasion de cette fête s'est trouvé insuffisant et qu'il reste une somme de cent francs à verser à divers fournisseurs. Le conseil a accepté la proposition. »

Cette réjouissance républicaine s'accompagnait d'un banquet qui se prolongeait par un bal populaire. Les couples valsait sous le hall de la mairie au son de l'accordéon de MM. Bez et Péry.

Le feu d'artifice se déroulait devant la maison commune, face au monument aux morts qui n'avait pas encore été déplacé. Georges Toitot, ancien élu, se rappelle qu'il allait chercher les « bombes » dans un magasin de la rue des Granges à Besançon. Des « artificiers » locaux fabriquaient également des explosifs avec de la poudre noire. La réglementation, à l'époque, ne s'exerçait guère. Il arrivait que des robes soient victimes d'étincelles. Elles devaient, bien entendu, être renouvelées avec ou sans le consentement du mari.

Une année, il fut décidé que le feu d'artifice serait tiré sur le toit de l'école de la Messarde. L'opération se révéla malheureuse. La toiture en matériau goudronné résista mal aux flammes. La commune dut effectuer des réparations pour un coût de 24 410 F. L'opération ne fut pas reconduite.

Voici une dizaine d'années, en France, 10 000 feux d'artifice étaient tirés par les communes. Les professionnels observent une tendance à la baisse (*Journal des Maires*), tant en termes de budget unitaire que nombre de feux. 400 annonces représentant 200 acheteurs ont été recensées par l'analyse des marchés publics passés sur les journaux d'annonces légales sur les 8 000 autres supports observés par *Marchés Publics de France*.

La principale raison est due au fait que les feux échappent aux procédures relatives à leur coût qui, depuis plusieurs années, est orienté à la baisse. Ils ont plongé sous la limite de 4 000 €. La course à l'étincelle qui faisait rage dans les années 80-90 et qui conduisait les communes à rechercher les plus grosses bombes a été freinée. Quelques explications sont données, des accidents, parfois mortels, ont rappelé que les feux d'artifice n'étaient pas des divertissements anodins, la réglementation a

alourdi les contraintes et les règles de sécurité pour mettre un terme à une forme d'amateurisme qui a longtemps prévalu. Des communes ont renoncé à tirer des feux.

Trois artificiers diplômés, les employés communaux, les sapeurs-pompiers, étaient présents sur le stade Jojo Bruard pour que le feu d'artifice se déroule selon les normes imposées. Il faut savoir que les progrès techniques ont favorisé l'inversion de la course à l'armement. La demande a évolué, le public est devenu plus connaisseur. La télévision présente parfois des spectacles féeriques. Le spectateur est devenu plus connaisseur d'où le développement de démarches plus artistiques en associant feux d'artifice et musique. Lumières et sons furent, voici quelques années, présentés au village puis abandonnés, ne donnant pas satisfaction.

Les festivités républicaines ne représentent plus que 62 % des grands feux d'artifices alors que la proportion atteignait près de 80 % au début des années 90.

La nouveauté réside dans la multiplication des feux de célébration qui sont tirés toute l'année à l'occasion de fêtes régionales (la mirabelle à Metz), d'inauguration (trois spectacles pyrotechniques sur ouvrages de la ligne du TGV-EST évalués à un million d'euros – Est républicain du 14/03/07), les 81 ans de Fidel Castro, etc. Les feux d'artifice constituent de plus en plus un élément d'animation et d'attraction touristique (spectacles superbes sur la mer, dans le Midi, à Cavalaire, Nice...) Les pays du Nord ont une limite à 120 décibels. En France, 140 décibels sont acceptés. L'Europe mettra-t-elle en sourdine le 14 juillet ? Ce ne serait pas très bien perçu.

D'où proviennent ces fusées et pétards ?

La Chine, selon *Que choisir*, produit 90 % des fusées, pétards, vendus dans le monde aux collectivités et aux particuliers. Cette industrie se répartit dans 7 000 usines occupant 500 000 personnes.

Deux journalistes danois, se présentant comme des acheteurs potentiels, ont mené une enquête dans une ville qui produit 60 % de la production chinoise.

Dans cette usine, les employées travaillent sans masque ni gants de 6 h à 23 h, 7 jours sur 7, soit 119 heures par semaine, pour un salaire de 120 €. Le travail se fait à la main. Chaque salariée produit 200 « bombes » par jour. Pour cinq usines visitées, les enquêteurs n'ont remarqué que trois extincteurs ! Si la poudre manipulée explose, la température de la pièce monte à 300°. Beaucoup de produits chimiques utilisés (baryum, strontium, sodium) constituent un grave danger. De 1985 à 2005, quelque 9350 personnes auraient été tuées en Chine dans des accidents liés aux feux d'artifice. 14 juillet, jour de liesse pour les uns, mais les ouvrières chinoises, honteusement exploitées, n'ont pas de quoi se réjouir.

A titre de simple information, la commune a déboursé 4 100 € TTC pour offrir le feu d'artifice à la population qui se déplace toujours en grand nombre. La magie des couleurs dans un ciel étoilé provoque toujours l'émerveillement.

J.D.

Forum des associations

(8 septembre 2007 - Espace du Marais)

Les associations avaient donné rendez-vous, ce samedi-là, aux habitants de toutes générations pour leur présenter leurs activités respectives. On notait la présence de la Mancine qui évolue à Mamirolle. Cette société de gymnastique accueille beaucoup d'enfants de Saône et le président, M. ROGNON, habite le village. Sachez que le Qi Gong, trésor de la médecine chinoise né voici 4 000 ans, est désormais proposé. Ce sport, placé sous l'égide de l'Amicale, permet de travailler le souffle et l'énergie. Tous ceux et celles qui veulent se cultiver, entretenir leur corps, se dépenser sur les stades, dans les gymnases, possèdent un très large choix. Il suffit de vouloir participer.



Plein succès de la brocante vide-grenier



En ce dernier jour de septembre, tout inondé de soleil, le vide-grenier a battu un record, celui des emplacements, soit 162. Devant cette affluence inattendue, il a fallu installer des exposants sur les espaces verts. On

était venu du village (55 familles), du plateau, de Haute-Saône et même de Haute-Marne. Si ce succès se confirme, une aire beaucoup plus vaste que celle offerte par le parking de l'Espace du Marais se révèle indispensable.

On vient à la brocante pour dénicher l'article qu'on recherche depuis longtemps et qui enrichira le patrimoine familial. On vient à la brocante pour le plaisir de regarder, de toucher, d'interroger les vendeurs. On vient à la brocante pour rencontrer des connaissances, lier des conversations.

On peut repartir avec un jeu de société qui fera le bonheur, le jeudi, de membres du club du 3^e âge, une veste de marque à l'état neuf, un nettoyeur haute pression bradé, une carafe originale, des jouets à l'état neuf.

La brocante offre beaucoup de plaisir aux visiteurs, même à ceux qui n'ont aucune envie d'acheter. C'est un lieu de rencontre, de convivialité, d'échange, qui peut se prolonger à la buvette tenue par l'Amicale Bouliste. Victime du succès de cette manifestation, elle a manqué de boissons et de saucisses.

A l'année prochaine.

J.D.

Avec les choristes du 3^e âge

La chorale du 3^e âge sous la direction de Jean-Marie DEFASNE répète deux fois par mois salle Joseph Guinemand. Elle est composée d'une quarantaine de personnes, de femmes en majorité. Son répertoire touche à tous les genres, la chansonnette, le classique avec des œuvres de Bach, Schubert.

Invités en Allemagne lors d'un jumelage, les choristes ont chanté dans la langue de Goethe.

Le chef Jean-Marie accueille toute personne désireuse de se joindre à ce groupe toujours de bonne humeur, heureux de se retrouver. Il suffit d'être membre du club.



Goûts et saveurs à l'école maternelle

Les grands cuisiniers, les gastronomes se plaignent de la disparition du goût, d'une bonne appréciation des mets. Il est vrai que le surgelé, la cuisine vite préparée, la crainte de l'obésité peut-être, ont une répercussion fâcheuse quant à la qualité des aliments. Bien des personnes de ma génération ont encore en mémoire les excellents plats concoctés par leur maman. « Ah les hachis Parmentier, le pot-au-feu et son potage aux mille yeux... ! »

Pour lutter contre cette tendance inquiétante, l'école maternelle a préparé avec solennité la semaine du goût. Maîtresses, aides maternelles, se sont transformées en cuisinières avec leurs élèves. Chacune des cinq classes avait choisi un thème propre.

Avec les œufs, les bambins apprenaient à casser la coquille, à séparer le blanc du jaune. Grâce à quelques ingrédients judicieusement choisis, ils obtenaient d'excellentes crêpes, de succulentes tartes au fromage. Les fruits, une quinzaine, épluchés, coupés en menus morceaux, sont devenus des salades qui constituaient un excellent dessert. Les légumes de saison ont été soigneusement répertoriés. Le potiron a donné un potage moelleux, les agrumes de la confiture.



Les enfants ont éprouvé beaucoup de plaisir à découvrir fruits et légumes qu'ils ne connaissaient pas et surtout à créer de leurs mains de petites merveilles. Des vocations culinaires naîtront-elles ? Souhaitons-le.

JD

A l'école élémentaire



De nouveaux enseignants à l'école élémentaire ; de gauche à droite : Francine Bataille, Michel Guyon, Eric Bernard, Isabelle Perrin

Cette année, 237 élèves sont accueillis et répartis dans 10 classes :

- **à l'école de la Messarde** : 71 élèves
CP de Henri Bruchon (24)
CE1/CE2 de Mylène Juif (24)
CM1 de Bénédicte Vuillemin (23)
- **à l'école de la Mairie** : 166 élèves
CP/CE1 de Joëlle Klein (23)
CE1 de Martine Monnier (27)
CE2 de Chantal Morel et Francine Bataille (28)
CM1 de Dominique Winkelmueller (25)
CM2 de Isabelle Perrin (25)
CM2 de Géraldine Lab (26)
CLIS de Eric Bernard (12)

Le projet d'école « Ouverture de l'école au domaine culturel et artistique » entre dans sa seconde année. Les élèves découvriront le monde de l'illustration dans les albums pour enfants et dans la bande dessinée. La chorale de l'école a été reconduite. Les classes, encadrées par Joëlle Klein et Martine Monnier, se retrouvent tous les mardis. Les élèves se produiront à l'Espace des Marais, le 26 janvier prochain, en première partie de la soirée organisée par l'Asparèle.

Pour Noël, les élèves ont assisté à l'Espace du Marais au spectacle « Jean de la Lune » de la Compagnie bisontine des « Manches à Balais ».

L'année scolaire sera rythmée par des sorties scolaires très variées : spectacles JMF (Jeunesses Musicales de France) au Petit Kursaal à Besançon, sortie éducative sur 4 jours à Paris, classe de découverte à Levier, sortie VTT, sorties sur une journée à Champlitte, Salins-les-Bains et Nans-sous-Sainte-Anne et Labergement-Sainte-Marie, sortie théâtre à l'Espace Planoise, et nous l'espérons des journées ski de fond si la neige est au rendez-vous. Toutes ces sorties éducatives sont subventionnées par la commune et par l'association des parents d'élèves.

A l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les deux classes de CM2 ont été sensibilisées au tri sélectif. Toutes les classes seront bientôt dotées d'un « Croqu'feuilles », une poubelle jaune qui permettra aux élèves de pratiquer ce tri sélectif dans leur classe.

Le mobilier d'une salle de classe à l'école de la Mairie a été remplacé. Des travaux de sécurisation ont été réalisés cet été à l'école de la Messarde (réfection du mur dans la cour et pose d'un grillage). D'autres seront programmés en 2008.

C'est dans un esprit de partenariat avec la commune et avec les parents d'élèves que l'équipe éducative en place souhaite travailler. Chacun à sa place, un rôle pour chacun, dans l'intérêt de nos élèves.

Michel GUYON

Deux départs à l'école primaire

A la veille du départ en vacances, deux enseignants Patrice Di Benedetto, Directeur, Martine Hufschmitt, Adjointe, admis à faire valoir leur droit à la retraite, ont été honorés au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée sous le préau de l'école.

Assistaient à cette manifestation chaleureuse, élus, M^{me} Picart inspectrice de l'Education Nationale, enseignants en activité, retraités, parents d'élèves, élèves des deux classes.

Bernard Guyon, maire, a rappelé les bonnes relations entretenues par les élus, l'école communale, la majorité des parents d'élèves et a déclaré avoir apprécié les spectacles offerts à l'Espace du Marais par l'équipe enseignante.

Citant Prosper Mérimée « *Ni les hommes d'État, ni les acteurs ne se retirent à temps* », M. Guyon a souligné que cette affirmation ne pouvait s'adresser aux deux héros du jour qui ont décidé de s'éloigner de leur lieu de travail, l'âge légal venu et de profiter aussi de longues vacances. Patrice parisien d'origine, quelque peu contestataire, fidèle de Charlie Hebdo, « *très consciencieux, a pris son métier à cœur, se faisant de la bile, vrai hussard de la République, a connu des problèmes, comme ses prédécesseurs, avec la répartition des élèves, a choisi de se lever un peu plus tard et de gagner moins, contrairement au contenu de certains discours officiels. Ce retraité fringant se consacrera à ses penchants irrésistibles, le vélo, la musique, la lecture. Mais je l'encourage à prendre d'autres engagements* ». Et bienvenue à Michel Guyon son successeur. Avec le nom seul, c'est quelqu'un de bien. Annick Bily, adjointe, s'est adressée à M^{me} Hufschmitt : « *Une grande professionnelle, dévouée, respectueuse des programmes, qui a ouvert sa classe sur l'extérieur, en organisant des voyages à Paris, s'intéressant au passé du village* ».

M^{me} Le Gall, responsable des parents d'élèves, a mis en exergue « *la disponibilité de M. Di Benedetto qui m'a beaucoup aidée et permis d'organiser ensemble des manifestations.* »



M^{me} Picart s'est adressée aux deux enseignants en ces termes : M^{me} Hufschmitt : « *Maîtresse travailleuse, à la préparation fouillée, pratiquant un enseignement de qualité, à la réflexion pédagogique pertinente, volontaire, tonique, exigeante et réfléchi* ». M. Di Benedetto : « *Après Paris, Fouchers, Besançon, a pris son poste à Saône en 99 ; enseignant actif, travailleur, soucieux du perfectionnement, maître attentif, a toujours assuré un bon climat dans sa classe, avec la volonté de la faire sans cesse évoluer, a toujours entretenu des rapports privilégiés avec son inspectrice.* »

M. Di Benedetto s'est montré très touché par tous ces propos délectables. « *J'ai exercé le métier dont je rêvais très jeune, ai eu plaisir à travailler avec mes collègues.* »

Les enfants ont voulu manifester leur reconnaissance aux maîtres qu'ils allaient quitter. Ils ont exécuté des mouvements gymnastiques, interprété une poésie pleine de charme qui dépeignait bien le Directeur en classe.

Remise de cadeaux, symbolisant l'adieu à l'école et cocktail ont clôturé cette soirée très harmonieuse. J.D.

M^{me} la Principale

Le collège a accueilli, après le départ de Philippe Edme, la nouvelle principale en la personne de M^{me} Nathalie Charles.



D'origine bourguignonne, M^{me} Charles a effectué toutes ses études en Franche-Comté. Elle a assumé les fonctions de conseillère principale d'éducation au lycée Georges Cuvier à Montbéliard, au collège d'Ornans, a intégré en 98 le personnel de direction, est restée cinq ans en qualité de principale adjointe au lycée d'enseignement professionnel de Montjoux et a été nommée en 2004, à la direction de Bethoncourt.

Ces trois dernières années lui ont forgé le moral. Elles lui ont permis de côtoyer des élèves appartenant à diverses nationalités, de milieux souvent défavorisés mais qui, dans l'ensemble, éprouvaient le désir de travailler. Des résultats satisfaisants étaient obtenus. Cette expérience, pour M^{me} Charles, mérite d'être vécue.

La responsable de l'établissement se montre très satisfaite

de diriger une maison flambant neuve, possédant un équipement remarquable, d'habiter près de la ville dans un bel environnement.

M^{me} Charles entend poursuivre le travail entrepris qui offre un enseignement de qualité à en juger par les résultats obtenus au brevet et est largement ouvert sur l'extérieur.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Entre deux Velles.



Quand le bien public a mal

Il ne se passe pas de semaines sans que des élus apprennent que des actes de vandalisme ont été commis au détriment de la commune et de ses administrés.

Et chacun de s'interroger sur les motifs qui poussent des esprits irréfléchis à casser, détériorer des biens publics. Voulez-vous des exemples ?

Devant l'église, deux arbres furent plantés afin de remplacer les marronniers en fin de vie. Les deux furent brisés à la hauteur du tronc et leur dépouille retrouvée sur le parvis.

La façade de l'Espace du Marais est éclairée par trois luminaires au sol. Ils ont été fracassés à coups de pierre.

La Vierge, rue des Planchettes, arrachée par des mains vigoureuses de son piédestal, s'abattit sur le sol. L'auteur, absolument inconscient, aurait pu, lors de la chute de la statue dont le poids dépasse largement le quintal, être écrasé sous elle.

Des barbouilleurs ont maculé, à coups de bombe, transformateurs EDF, mur intérieur de la fontaine du Carcan, réservoirs d'eau.

D'aucuns n'hésitent pas à s'introduire, après avoir fracturé portes ou fenêtres dans les écoles primaire, maternelle, église et à voler du matériel, des objets précieux.

L'éclairage public subit également des dégradations. Un habitant nous apprend que devant sa maison, le lampadaire ne fonctionne plus. Après vérification, le préposé s'aperçoit que la boule protectrice est percée de trous et l'ampoule pulvérisée. Ce dispositif est victime de plombs tirés par une carabine.

Il arrive qu'un quartier soit privé d'électricité. Il a pu être victime d'un orage qui a endommagé les installations, mais le plus souvent, l'employé communal doit remplacer disjoncteurs ou autres pièces qui ont été subtilisées, plongeant toute une rue dans le noir.

Nous pourrions ajouter à cette triste énumération les poubelles brûlées, le gymnase inondé, les corbeilles métalliques victimes de jets de pierre, les jardinières de fleurs balancées sur la chaussée, au risque de provoquer un accident, etc.

Si le bien public constitue la cible privilégiée de ces individus sans conscience, on constate également que la nature n'est pas épargnée. Promenez-vous sur les chemins ruraux, dans les forêts et vous découvrirez çà et là des amas de bouteilles dont l'étiquette indique un contenu parfois fortement alcoolisé, absorbé lors de rencontres des deux sexes.

Chaque année, la municipalité organise un nettoyage de printemps qui consiste, entre autres, à éliminer ces immondices en verre, plastique, cartons laissés sur place. Les agents communaux sont aussi envoyés sur les lieux privilégiés d'amateurs de boissons fortes lorsque les « cadavres » s'entassent, à la grande désolation de promeneurs paisibles.

La commune, pour se protéger, a dû – et cela a un coût – installer des systèmes d'alarme dans ses locaux. Elle est amenée à déposer plainte auprès de la gendarmerie. Des coupables sont identifiés et les familles paient les dégâts ou les réparent, tel le nettoyage des murs de la fontaine du Carcan par les parents, à l'aide de machines.

Un chiffrage d'ensemble des détériorations, du temps passé par les agents municipaux à remettre en état ce qui ne fonctionne plus, a été abîmé, abandonné sur le terrain,

atteint environ 1 % du montant des impôts locaux que nous payons tous.

Il m'est arrivé de questionner un administré qui avait vandalisé des voitures en stationnement. Identifié, la famille a payé les réparations. Cet inconscient ne pouvait expliquer son geste stupide. Je lui ai posé la question suivante : « Pourquoi n'as-tu pas pris pour cible les véhicules de tes parents, ceux-ci ne seraient pas plaints à la gendarmerie et tu n'aurais pas eu à effectuer des travaux d'intérêt général ? ». Aucune réponse.

Voici bien longtemps (hélas) avec des copains, au village, nous ne nous sommes pas toujours bien conduits. J'ai souvenance d'avoir maraudé des pêches dans les vignes, attaché une boîte de conserve à la queue d'un chien en rut face à notre chienne de chasse, introduit de l'eau dans les bouteilles de vin mises à rafraîchir dans une source par des vigneron qui piochaient dès quatre heures du matin, empilé des bûches, la nuit, devant la porte d'une maison, lancé une grenouille attrapée au ruisseau dans une chambre à coucher sur le lit de personnes endormies, l'été, la fenêtre ouverte. Mais, respectueux du bien d'autrui, nous ne cassions rien. C'eût été la « rossée » bien appliquée, voire deux ! Il n'était pas utile de prévenir la gendarmerie, pas question d'achat de packs de bière, d'alcool fort. Nous nous désaltérions aux fontaines publiques. Autre temps, autres mœurs.

Notre village n'est pas le seul à subir dégradations, mutilations, effractions. Chaque jour, la presse relate des faits semblables.

Les personnes de ma génération soumises dans leur jeunesse à une autorité parentale plutôt sévère, à la crainte de l'instituteur que personne ne contestait, aux foudres du curé lors de désobéissance, d'absence au catéchisme, sentent monter une colère légitime devant tous ces actes d'incivilité coupables qui coûtent cher à la collectivité.

J'ignore si ces lignes véhémentes auront un effet quelque peu salutaire et provoqueront une prise de conscience. C'est tout simplement ce que je souhaite. Il n'est pas interdit de rêver.

J. Dubois

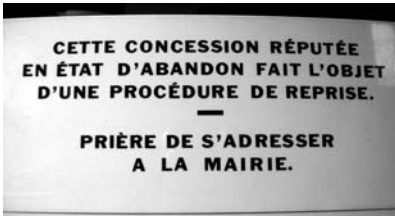


Au bonheur des dames



Véronique MADOUX a ouvert au 1 Grande Rue une boutique réservée aux femmes de 30 à 60 ans, qui trouveront un large choix : robes, pantalons, pulls, manteaux, vestes... classiques, modernes, ainsi que tous les accessoires, sacs, bijoux... Ce magasin de prêt-à-porter est placé sous l'enseigne « La fée du marais ». Tél. 03 81 55 69 33. Bravo à tous les acteurs de cette initiative.

Le renouvellement des concessions au cimetière



Le renouvellement d'une concession funéraire au cimetière est un droit contre lequel le maire ne peut s'opposer que pour des raisons tirées de l'ordre public. Le renouvellement concerne le même emplacement. Les concessions sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement. A défaut du paiement

de cette nouvelle redevance, le terrain concédé revient à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé.

Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires et leurs ayants cause (personne qui tient son droit d'un autre) peuvent user de leur droit au renouvellement. Les familles, leurs ayants cause, disposent d'un délai de deux ans à compter de l'arrivée à échéance de la concession pour exercer leur droit.

Passé ce délai, le terrain sur lequel est située la concession revient à la

commune et les concessionnaires ne disposent plus d'aucun droit sur cet emplacement, les restes mortels et les ornements funéraires pouvant être alors ôtés par la commune sans aucune formalité. Si une famille se manifeste tardivement, la commune est en mesure de refuser le renouvellement.

La question qui se posait en pratique était celle de la date à partir de laquelle courait ce renouvellement. La date peut courir soit à compter de la date à laquelle la concession était échue, soit à compter du moment où le renouvellement intervenait effectivement. L'arrêt du 21 mai 2007 retient la première option.

Armée nation



Dans le cadre du rapprochement « Armée – Nation » et parallèlement à la signature de la charte de partenariat avec le 7^e Bataillon du train, la municipalité de Saône a bénéficié du soutien logistique du 13^e Régiment du Génie de Valdahon, lequel mettait à disposition un engin de franchissement lourd. Des travaux forestiers de mise en sécurité de la piste d'aviation de la Vèze purent ainsi être entrepris alors que les voies du seigneur Marais sont souvent impénétrables.

Sport café ouvert



Avec la fermeture de la librairie, Pizza Flo vient de s'agrandir au 11 rue de la Mairie. Sophie et James Pauset ont ouvert Sport café. La salle a été entièrement transformée, du sol au plafond, en jouant sur les couleurs chaudes très agréables. Deux écrans plasma permettent de suivre, en direct, les événements sportifs, pendant que l'on déguste un sandwich, une pizza (que l'on peut également emporter). Le chef Luc Keller, un ancien du Mercure de Belfort, assure les menus du restaurant.

Maison de retraite



La maison de retraite a organisé un marché de Noël très bien présenté. Le visiteur trouvait des couronnes de porte, de table, des bougeoirs, petits objets très pratiques pour la maison...

Les résidents avaient fabriqué de délicieuses confitures et ramassé, dans la résidence, des noix qu'ils proposaient en sacs. Bravo à tous les acteurs de cette initiative.

Raymond Champlon



A 90 ans, notre doyen conserve une étonnante vitalité.

Depuis plus de 50 ans, Raymond Champlon, son épouse Simone habitent la maisonnette de la garde-barrière. Le nonagénaire, originaire de Tarcenay, est né le 17/9/1917. La fratrie comptait dix garçons et filles. Il fut envoyé très jeune chez son oncle, paysan à Saône, rue de la Fontaine. La situation de vacher ne lui plaisait guère. Le jeune Raymond, en 1938, entre à la SNCF en qualité d'agent des lignes. Son champ d'action s'établissait entre la gare de la Mouillère et celle de Saône, en équipes de six cheminots. « Notre travail, explique Raymond, consistait à remplacer les traverses défectueuses, à relever, avec un cric, les rails affaissés, veiller au bon état des rails, de la signalisation. Nous avions aussi la responsabilité de l'entretien du fleurissement de la gare de Saône. L'hiver, il fallait retirer les glaçons qui pendaient sous la voûte du tunnel de Morre, dégivrer les signaux. En cas d'extrême urgence, on appelait Champlon. J'intervenais aussitôt même pendant mes jours de repos. »

Raymond se rappelle qu'après sa retraite, prise en 1979, il a planté, pour la commune, des milliers de sapins et creusé des fosses au cimetière.

Notre doyen estime qu'il a franchi allègrement le cap des 90 ans grâce au travail en plein air qu'il a toujours exercé. Il ajoute malicieusement : « Je crois que maintenant, je vais commencer par vieillir. »

Notre doyen entend parfaitement, voit bien, se plaint (un peu) de son genou et conserve un excellent appétit. Sa matinée commence par une lecture exhaustive de l'Est Républicain. « Je ne pourrais me passer de mon quotidien et ma femme non plus », déclare-t-il.

L'après-midi, Raymond fait une petite promenade, rend visite à ses arbres fruitiers, reçoit ses amis. Il ne manquera jamais un match de foot à la télévision, n'est pas toujours d'accord avec la composition de l'équipe de France. « Il lui arrive de s'énerver » déclare sa femme mais qui ajoute « Il est tout de même bien gentil ».

Les cinq enfants, Nicole, Michel, Jocelyne, Thierry, Isabelle, qu'accompagneront 4 petits-enfants, 3 arrière-petits-enfants, ont organisé à l'intention des parents un repas au restaurant pour célébrer l'événement. 90 printemps, ça se fête, évidemment.

Toutes nos félicitations, cher Raymond, et conservez encore longtemps cette excellente forme.

J.D.

État civil



Bienvenue

Ils sont venus au monde

MICHOT Léa	8 rue de la Cassotte	16/06/2007
HUGOT Catherine	5 allée Louis Jahier	20/06/2007
DEFRASNE Lucas	1 rue du Réservoir	02/07/2007
MARAUX Cléopée	18 C rue de la Mairie	09/07/2007
MYOTTE-DUQUET Lou-Ann	6 A rue de la Mairie	20/07/2007
ARBELET Zoé	17 rue J-P Rameau	01/08/2007
MARÉCHAL Lucie	5 rue Louis Pergaud	02/08/2007
GENCE Dimitry	5 Cour Maurice Ravel	09/08/2007
MAGNET Antoine	25 rue des Castors	28/08/2007
MERIALDO Chloé	6 B rue de l'Amitié	12/09/2007
PIGUET Lucas	14 rue de l'Etoile	22/09/2007
BAZIN Marie	14 Ter rue du Cheneau Blond	26/09/2007
NEDEY Mathis	4 rue de la Mairie	16/11/2007

Félicitations



Ils se sont mariés

Epoux	Epouse	Date mariage
COUBLE Mickaël	LANTUÉJOL Cindya	09/06/2007
BROSSARD François-Xavier	BRAND Emilie	23/06/2007
GARNIER Nicolas	GARCIA Marie	23/06/2007
DUTEURTRE David	PAVAN Emilie	30/06/2007
MARTIN Hervé	PEULET Christelle	07/07/2007
GUILLAMO José	BARBAUD Emilie	07/07/2007
HUOT-MARCHAND Alexandre	SEMERIA Agnès	07/07/2007
HIRN Julien	TRUCHE Claire	21/07/2007
PILLAERT Jérôme	MELIERES Emmanuelle	25/08/2007
CHEVALOT Romain	BOULET Virginie	15/09/2007
SAPOLIN Stéphane	BENABBOU Nadia	20/10/2007
BELUCHE José	ROUSSELOT Chantal	10/11/2007

Toutes nos condoléances



Ils nous ont quittés

M. FERY Jean-Claude	77 ans	1 rue des Arondes	12/06/07
M ^{me} BREDILLET Monique	70 ans	32 rue du Hameau	23/06/07
M. FAILLE Bernard	79 ans	13 rue des Ronces	29/06/07
M. GRILLOT Paul	80 ans	19 rue de Chardonnet	04/07/07
M ^{me} BOURDOISEAU Michelle	70 ans	26 Grande Rue	22/08/07
M. KUBLER Jacques	69 ans	15 rue de Chardonnet	25/08/07
M ^{me} TIXIER Marguerite	101 ans	9 rue du Clousey	05/09/07

Tchao

« Quiconque prolonge sa carrière sent se refroidir ses heures. Il ne retrouve plus, le lendemain, l'intérêt qu'il porte à la veille ».

Cette phrase, tirée d'une œuvre de Chateaubriand, m'a donné à réfléchir. Après 31 années passées, sans interruption, au conseil municipal, dont 16 en qualité d'adjoint, il est temps de tirer sa révérence. Ouf ! soupireront certains, dommage diront d'autres, il ne m'en chaut s'exclamera l'indifférent, à ce non événement. Chacun se reconnaîtra.

Ces trois décennies en tant qu' élu ont constitué pour moi un très grand enrichissement. Je ne regrette pas cet engagement, pris en 1977, même si j'ai rencontré des déconvenues, exprimé ma mauvaise humeur face à des dépenses qui ne me semblaient pas justifiées. Le côté positif l'emporte largement.

J'encourage vivement celles et ceux qui se sentent véritablement attirés par la chose publique à se présenter aux élections. Mais attention, un mandat dure six ans, voire sept. C'est long, très long. Au début, d'aucuns se sentent remplis d'enthousiasme puis, au fil des années, cet engagement s'estompe. Il faut donc bien réfléchir avant de se lancer dans cette aventure.

Se présenter ne signifie pas, ipso facto, être élu(e). Le verdict des urnes se révèle imprévisible. J'ai même entendu dire d'un vétéran « Lorsque tu es élu, si tu te montres discret, si tu ne mécontentes personne, tu es sûr de prolonger ton mandat ». Cette conception de la vie municipale existe. Je l'ai rencontrée. Elle ne m'a jamais habité et néanmoins réussi.

De toutes les tâches que les maires, Jean-Louis Vuillemin, Bernard Guyon, ont bien voulu me confier, par centres d'intérêt, je citerai :

La responsabilité des employés communaux de 1984 à 1995

Ensemble, nous avons accompli, avec parfois de petites tensions, sans nulle forfanterie, du bon travail (qui se poursuit). Le village, voici 23 ans, ne possédait pas un environnement très soigné. Les agents ont effectué maintes opérations de nettoyage, d'aménagement, d'élimination de végétaux exubérants, non maîtrisés. Ils ont planté de nombreux arbres récupérés au marais, des arbustes, en quantité. Des plates-bandes colorées, pimpantes sont apparues. A cette évocation, j'ai une pensée émue à l'égard de Jean Mauvilly, trop tôt disparu. Cette volonté de se lancer dans le fleurissement s'est amplifiée. Elle a été justement récompensée. C'est pour moi une grande satisfaction d'avoir entraîné l'équipe municipale dans cette voie. J'éprouve même un sentiment de fierté intérieure lorsque je vois des feuillus qui, en 20 ans, ont pris de la vigueur et procurent une ombre généreuse aux abords du stade et ailleurs. Mais mon cœur se serre quand d'autres sont victimes de la pelleteuse et de la tronçonneuse...

La responsabilité du bulletin municipal

Le premier numéro est sorti en juin 1983 sous la municipalité d'Auguste Lischka. Deux fois par an, il rend compte des décisions du conseil municipal, de la vie villageoise sous ses divers aspects, des manifestations, s'ouvre sur le passé.

Pouvoir écrire (sans être tenu en tutelle), recevoir des articles à publier, m'encourageaient à réfléchir sur le numéro suivant. D'autres prendront le relais avec plus de force encore. Ce que je souhaite.

La vie de tous les jours au bureau

Celle-ci s'est transformée depuis que la maison commune a retrouvé sa véritable vocation. Les édiles, les secrétaires, pouvaient assumer leur tâche en de bonnes conditions et le public être accueilli dignement.

Responsable de la Commission Administration, avec mes collègues Jean-Pierre Alphe et Philippe Delcey, dans la préparation du budget, du bulletin, avons toujours coopéré dans la bonne humeur en recherchant l'efficacité, les mesures à prendre pour réaliser des économies. D'autres missions me furent confiées. Les ai-je accomplies à la satisfaction générale ? Ce n'est pas à moi de répondre. Sans nul intérêt personnel, seuls ceux de la commune m'ont guidé durant cette longue période. Je ne regrette pas d'avoir dit non parfois à des demandes, des projets (ce qui n'est pas toujours facile). Je regrette d'avoir dit oui à des investissements d'apparence séduisante mais qui se sont avérés trompeurs pour la collectivité, de ne pas m'être suffisamment projeté dans l'avenir, pour le bien de la collectivité.

Nonobstant ces considérations rétrospectives, grande est ma satisfaction d'habiter dans un bourg qui poursuit son développement, grâce aux élus, aux créateurs d'emplois, entreprises, commerçants, enseignants, professions libérales. J'associerai les responsables d'associations, les bénévoles qui permettent le plein épanouissement de la population sur le plan sportif et culturel. Rien d'étonnant à ce que Saône soit considéré comme un pôle attractif des plus séduisants.

Ces années de responsabilité m'ont fait côtoyer une foule de personnalités qui m'ont beaucoup appris, parlementaires, fonctionnaires territoriaux, architectes, chefs d'entreprises, banquiers et j'en passe. Elles m'ont permis aussi de travailler avec des personnes attachantes, dévouées, pleines d'allant, motivées, des élus(es), les secrétaires, les employés. Je quitte la maison avec regret. Mais c'est la vie.

Peut-être ai-je au cours de ces longues années d' élu négligé quelque peu ma famille ? Je le crois. Mais, en elle même, elle sait pertinemment qu'avec un mari, un père pantoufflard, c'eût été plus difficile à supporter.

Je ne me retire pas sur l'Aventin, continuerai à exercer mes fonctions de correspondant de presse, à m'intéresser à la commune, à ses projets, à ses réalisations.

Que toutes celles et ceux qui ont retenu mon nom lors des consultations électorales soient infiniment remerciés. Certains ne sont plus là pour recevoir cet hommage qui leur est dû. Je ne les oublie pas.

Très cordialement vôtre,

Jacques Dubois,
1^{er} adjoint





à vos fourneaux

Poulet aux écrevisses et vin jaune

POUR 4 PERSONNES

- 1 POULET DE 900 G À 1 KG
- 400 G D'ÉCREVISSES
- 1 OIGNON
- 1 TOMATE
- 1 DL DE VIN BLANC DU JURA
- 1 DL DE CRÈME FRAÎCHE
- 1 VERRE DE VIN JAUNE
- HUILE, SEL FIN, POIVRE

1. Couper le poulet en morceaux, faire revenir dans l'huile à feu doux avec un couvercle.
2. Ajouter les écrevisses, puis l'oignon en dés et la tomate en dés et continuer la cuisson tout doucement.
3. Déglacer au vin blanc, ajouter la crème, donner un petit bouillon.
4. Retirer les morceaux de poulet et les écrevisses et garnir un plat.
5. Passer la sauce au mixer, ajouter le vin jaune.
6. Rectifier l'assaisonnement et napper.

P. Delcey



" Le temps passe,
les années filent.
Que 2008 apporte
la paix et le bonheur
à chacun.
Bonne et heureuse année. "



Votre commune
SAÔNE 

vous présente ses MEILLEURS VŒUX !